



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE  
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Office fédéral de l'environnement OFEV  
Office fédéral de l'agriculture OFAG  
Office fédéral du logement OFL  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Office fédéral des routes OFROU  
Office fédéral du sport OFSPO

PROJETS-MODÈLES POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE 2014–2018  
**L'IMPORTANCE DE L'ESPACE OUVERT POUR  
UN DÉVELOPPEMENT VERS L'INTÉRIEUR DE QUALITÉ,  
REPORTAGE**



METTRE EN ŒUVRE L'URBANISATION  
À L'INTÉRIEUR DU MILIEU BÂTI

AMÉNAGER LES ESPACES NON CONSTRUITS  
DANS LES AGGLOMÉRATIONS

CRÉER UNE OFFRE DE LOGEMENTS SUFFISANTE  
ET ADAPTÉE AUX BESOINS

FAVORISER L'ÉCONOMIE DANS  
LES ESPACES FONCTIONNELS

UTILISER ET VALORISER DURABLEMENT  
LES RESSOURCES NATURELLES

L'IMPORTANCE DE L'ESPACE OUVERT POUR UN  
DÉVELOPPEMENT VERS L'INTÉRIEUR DE QUALITÉ  
REPORTAGE

# IMPRESSUM

## **Editeur**

Office fédéral du développement territorial (ARE),  
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO),  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

## **Auteurs**

Gudrun Hoppe, quadra gmbh  
Diana Marti, quadra gmbh

## **Groupe de suivi**

Daniel Arn (BAFU), Melanie Butterling (ARE),  
Reto Camenzind (ARE), Matthias Howald (ARE),  
Cyril Lyner (SECO), Doris Sfar (OFL)

## **Concept graphique et mise en page**

Tisato und Sulzer GmbH, selon le concept de base

## **Photo de couverture**

La qualité d'un aménagement d'espace non construit se voit à l'usage  
(Köniz, parc de Liebefeld)

Sauf indication contraire, les photos et illustrations ont été fournies  
par les responsables des projets-modèles.

## **Communication**

Rudolf Menzi, Kommunikation (ARE)

## **Mode de citation**

Office fédéral du développement territorial (ARE),  
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO),  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
(Ed.) (2018): Projets-modèles pour un développement territorial durable 2014–2018:  
L'importance de l'espace ouvert pour un développement vers l'intérieur de qualité,  
Reportage

## **Commande**

OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne  
Art. no : 812.116.f  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)  
En format électronique: [www.projetsmodeles.ch](http://www.projetsmodeles.ch)  
Disponible également en allemand et en italien.

Berne, 8 août 2018

## AVANT-PROPOS

Le maintien d'une bonne qualité de vie dans nos agglomérations est une gageure dans un contexte où l'utilisation de l'espace est soumise à des exigences croissantes. La volonté de densifier le milieu bâti se heurte à celle de conserver des espaces verts. Les rues et les places des quartiers d'habitation sont davantage sollicitées par le trafic. Enfin, les espaces propices à la mobilité douce, les lieux d'interaction sociale et les îlots de calme qui permettent à l'homme et à la nature de se régénérer se font rares.

Cette thématique appelle donc une approche entièrement nouvelle, tant dans le mode de consultation de la population que dans la planification des espaces ouverts. C'est ici qu'intervient le programme « Projets-modèles pour un développement territorial durable »: ce programme encourage les acteurs locaux, régionaux et cantonaux à développer et à expérimenter des approches innovantes. Démarrée en 2014, la troisième phase du programme s'achève en 2018.

### REPORTAGE SUR LE TERRAIN

Une bonne douzaine de projets-modèles soutenus par la Confédération prévoient une densification du bâti tout en accordant une grande place aux espaces ouverts dans les agglomérations. Afin d'explorer cette double ambition des projets-modèles, les deux auteures ont réalisé un reportage de terrain autour d'une sélection de huit projets. Il en ressort une vue d'ensemble des processus participatifs et des méthodes de planification, ainsi qu'une proposition pour des critères de développement durable qui puissent servir de repères pour une densification harmonieuse du bâti.

### UN FAISCEAU DE CONCLUSIONS

Au-delà du reportage, les deux auteures ont voulu confronter leurs expériences avec celles des projets-modèles. Ce projet des plus ambitieux a été réalisé sur mandat de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de l'Office fédéral du logement (OFL), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office fédéral du sport (OFSP) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les observations et les estimations enregistrées reflètent le point de vue des auteures ; elles ne doivent donc pas être interprétées comme une prise de position de la Confédération. Ce reportage a vocation à servir de source d'inspiration et à retransmettre l'élan donné par les projets-modèles à diverses instances dans toute la Suisse: communes, villes, agglomérations, cantons et régions.

## SOMMAIRE

	<b>Avant-Propos</b> .....	<b>3</b>
	<b>L'essentiel en bref</b> .....	<b>5</b>
<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Structure du reportage</b> .....	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>Objectifs des espaces ouverts dans le cadre d'un développement vers l'intérieur de qualité</b> .....	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Conditions et possibilités des processus participatifs</b> .....	<b>16</b>
<b>5</b>	<b>Les espaces ouverts dans la planification et l'élaboration de projet</b> .....	<b>21</b>
<b>6</b>	<b>Recommandations</b> .....	<b>32</b>
<b>7</b>	<b>Perspectives d'avenir</b> .....	<b>37</b>
<b>8</b>	<b>Bases</b> .....	<b>39</b>

## CONTENU DES ENTRETIENS

<b>Projet-modèle</b>	Patrimoine bâti et protection du paysage de la vallée de Binn : Amadé Zenzünen .....	<b>14</b>
<b>Projet-modèle</b>	Développement intégré de l'espace ouvert dans l'agglomération de Schaffhouse : Susanne Gatti .....	<b>15</b>
<b>Projet-modèle</b>	Réseau coopératif pour le développement à l'intérieur du milieu bâti (LU, BL) : Ulrike Sturm .....	<b>19</b>
<b>Projet-modèle</b>	Des espaces propices aux activités physiques à Winterthour et Dübendorf : Gabriela Muri Koller .....	<b>20</b>
<b>Projet-modèle</b>	Participation active de la population au développement urbain de Val-de-Ruz : Stéphane Jobin .....	<b>23</b>
<b>Projet-modèle</b>	Développement territorial gagnant-gagnant à Brigue-Glis : Roland Imhof .....	<b>24</b>
<b>Projet-modèle</b>	Revalorisation du milieu suburbain dans l'agglomération de Flawil-Saint-Gall : Tobias Winiger .....	<b>27</b>
<b>Projet-modèle</b>	L'Arve transfrontalière au cœur du Grand Genève : Anne-Lise Cantiniaux .....	<b>28</b>

## L'ESSENTIEL EN BREF

L'être humain souhaite disposer d'espaces ouverts et de nature en ville. Il s'agit d'une aspiration profonde qui doit être prise au sérieux et qui mérite également un traitement pointu dans la planification. En 2030, à quoi pourrait ressembler la frange urbaine densément bâtie et très sollicitée d'une agglomération?

### LENA VIT DANS UNE FRANGE URBAINE

Lena se défait prestement de son sac. Les cerises sont arrivées, se réjouit-elle en regardant le jardin depuis la fenêtre de la cuisine. Le jardin arboré qui marque la transition avec le reste du paysage est un petit coin de paradis pour les enfants et les adultes, de même que pour de nombreux oiseaux et autres animaux.

Il avait fallu du courage pour s'installer ici il y a douze ans, racontent ses parents aujourd'hui encore. La décision de ne plus construire de maisons individuelles en frange urbaine, mais de considérer le paysage comme le principal espace de référence était vivement contestée à l'époque.

Les logements construits sont spacieux, mais sans exagération, lumineux et offrent une vue sur la nature environnante. Des toits-terrace sont destinés à un usage privé. La construction est compacte, les aires extérieures sont généreuses. Elles sont utilisées presque exclusivement en commun.

La route d'accès sert de terrain de jeu, ce qui est aujourd'hui considéré comme un avantage, même si les voitures doivent y rouler au pas.

La construction a valeur d'exemple. L'année dernière, elle a été récompensée pour l'aménagement particulièrement écologique et durable de ses extérieurs et pour l'organisation collective des travaux d'entretien. L'habitat durable, c'est également le sujet qu'a traité Lena pour son travail de fin d'année. Des espaces ouverts de qualité, utilisables par chacun, avec des qualités écologiques et une intégration réussie dans l'environnement, une bonne accessibilité aux transports publics et au réseau de mobilité douce... Autant d'aspects qui ont trouvé des réponses adéquates sur le terrain. Mais c'est finalement grâce à l'engagement des habitants que le projet a été couronné de succès. Les espaces utilisés en commun sont la propriété de tous. Les parents de Lena ont raconté qu'au début, chaque détail était longuement discuté. Peu à peu, une certaine grandeur de vue a servi de fil rouge à la discussion. Plus tard, Lena

voudrait vivre dans un lotissement similaire, en dépit des obligations parfois pesantes, mais finalement normales, qu'un tel projet implique.

En 2017, quelle voie souhaitons-nous suivre? La Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral, la première révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur en 2014 et le complément au guide de la planification directrice définissent aujourd'hui déjà les exigences de qualité de la densification vers l'intérieur du milieu bâti. Mais cela ne suffit pas, le chemin allant de la législation à l'exécution est long et difficile.

La densification permet d'accroître l'intensité d'utilisation du tissu bâti. Densification est aussi une chance pour corriger des déficits. Améliorer la qualité du milieu bâti est une nécessité pour susciter l'adhésion des acteurs concernés au projet. Comprise de la sorte, la densification signifie la requalification de l'existant. Elle doit se concevoir en premier lieu à partir de l'espace ouvert, point de cristallisation de toutes sortes d'attentes. Pour cela, les bâtiments, les voies d'accès et les espaces ouverts doivent avoir la même valeur dans tous les projets et dans toutes les planifications.

Dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable, la Confédération a encouragé de nouvelles approches susceptibles d'être transposées à d'autres projets et à d'autres territoires. Depuis 2016, la Confédération soutient les acteurs chargés de la densification dans les cantons et, surtout, dans les communes, dans le cadre du programme « Impulsion Développer vers l'intérieur ». La durée de ce programme est de cinq ans. Les fonds permettent à l'Association suisse pour l'aménagement du territoire (VLP-ASPAN) d'élargir ses prestations pour les villes et les communes, telles que les services de conseil, la formation continue et des recueils de bons exemples. Le présent reportage vise à formuler des recommandations à partir de huit projets-modèles situés à la charnière entre le développement vers l'intérieur et l'aménagement des espaces ouverts.

## 1 | INTRODUCTION

La loi fédérale révisée sur l'aménagement du territoire (LAT) demande, à son art. 15, ch. 4, let. b, d'épuiser toutes les réserves d'utilisation avant de pouvoir classer de nouveaux terrains en zone à bâtir. Mais que sont les réserves d'utilisation et comment peut-on les mobiliser?

Habités autrefois à voir des maisons se construire au milieu des champs, les gens ont tendance à croire que développer vers l'intérieur signifie construire jusque sur la dernière parcelle de libre. Dans un tissu bâti densifié, cependant, les espaces ouverts jouent un rôle de compensation important. Par espaces ouverts, on entend les surfaces privées et les surfaces publiques non bâties qui servent à la détente de proximité et qui se trouvent tant dans le tissu bâti que dans la frange urbaine. En font partie les espaces verts, les parcs et promenades, mais aussi les routes de quartier, les placettes ou encore les espaces de détente de proximité. Si ces espaces ouverts ne sont pas sauvegardés et valorisés, le développement de l'urbanisation vers l'intérieur voulu par la loi risque d'être de plus en plus contesté tant par les acteurs concernés que par la population au sens large. Cependant, des solutions existent. Elles montrent

qu'il est possible en même temps de densifier le tissu bâti et d'améliorer la qualité des espaces ouverts selon les besoins des partenaires.

Le développement vers l'intérieur ne peut évidemment pas satisfaire tous les intérêts. L'espace ouvert représente un trait d'union important dont il faut avoir une définition commune. Cette question figure au cœur des projets-modèles de la Confédération.

Mais qui est compétent pour définir la qualité nécessaire? La qualité s'inscrit dans un contexte, elle tient compte des exigences et des besoins et met à profit les connaissances du terrain. Où faut-il des experts, comment faut-il impliquer les personnes concernées, quelle tâche remplit la commune? Les projets-modèles de la Confédération se proposent d'apporter des réponses à ces questions.

Le reportage vous invite à un voyage à travers les projets-modèles pour explorer de nouvelles pistes pour un développement de l'urbanisation vers l'intérieur.

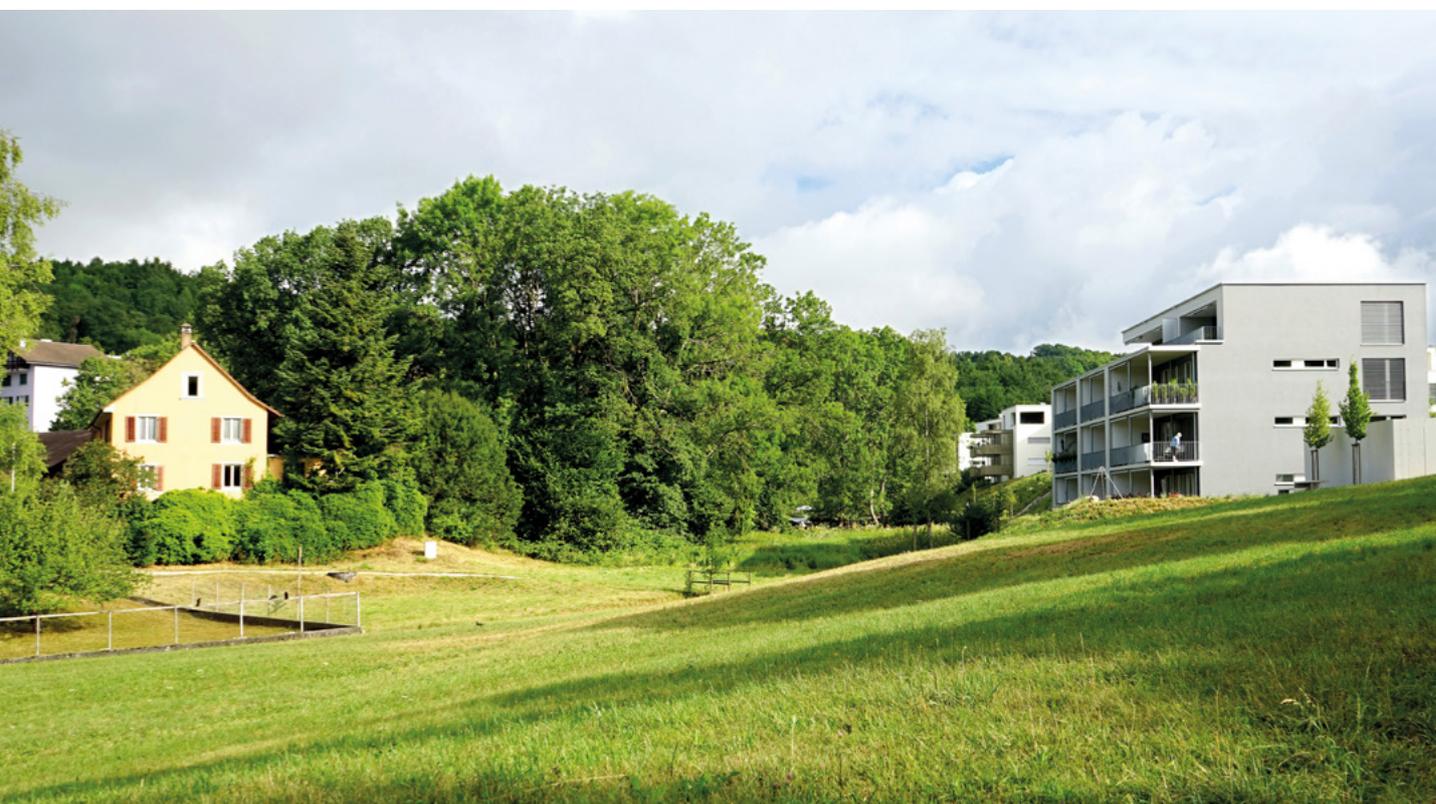


Illustration 1: Le développement vers l'intérieur commence par l'espace non construit (Schaffhouse, Herbligen)

## 2 | STRUCTURE DU REPORTAGE

### GROS PLAN SUR HUIT PROJETS-MODÈLES

Durant la troisième phase du programme « Projets-modèles pour un développement territorial durable », 31 projets-modèles ont été élaborés. Le programme, d'une durée de cinq ans, court jusqu'en 2018.

Le reportage a analysé une sélection de projets-modèles qui s'intéressent aux aspects qualitatifs du développement de l'urbanisation vers l'intérieur. Il en présente les principaux enseignements dans le cas des espaces ouverts. Les liens internet vers les huit projets-modèles sont indiqués à la fin du reportage.

### MÉTHODOLOGIE

Les critères qualitatifs pour un développement vers l'intérieur durable et de qualité tenant compte des espaces ouverts ont été éclairés à partir de contributions de personnes chargées du suivi des projets-modèles au sein de la Confédération, de la documentation des projets-modèles, d'entretiens téléphoniques avec des porteurs de projet et de recherches bibliographiques.

Les résumés des entretiens téléphoniques fournissent un aperçu des principaux enseignements des projets-modèles.

### CONTENU DU REPORTAGE

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Structure du reportage

Chapitre 3 : Objectifs des espaces ouverts dans le cadre d'un développement vers l'intérieur de qualité

Chapitre 4 : Conditions et possibilités des processus participatifs

Chapitre 5 : Les espaces ouverts dans la planification et l'élaboration de projet

Chapitre 6 : Recommandations

Chapitre 7 : Perspectives d'avenir

### 3 | OBJECTIFS DES ESPACES OUVERTS POUR LE DÉVELOPPEMENT VERS L'INTÉRIEUR

La pression, déjà grande, sur le paysage et sur les espaces ouverts ne cesse de croître. Des objectifs de qualité pour la société, l'environnement et l'économie sont indispensables pour assurer un aménagement qualitatif des espaces ouverts.

La SIA et la SNBS ont formulé des recommandations pour la construction durable sur la base des critères de durabilité de la Confédération. Les critères ayant trait aux espaces ouverts ne sont pris en compte que de manière partielle, car l'accent est systématiquement mis sur le bâtiment. Lors de son évaluation de la durabilité au moment de la révision partielle de son Règlement des constructions et des zones, la Ville de Zurich a préparé un système d'objectifs qui inclut des thèmes comme la qualité de l'urbanisation et la qualité des espaces ouverts.

Seule une prise en compte à égalité des objectifs concernant les espaces ouverts et le milieu bâti et des mesures de réalisation garantiront une densification de qualité et acceptée par la société.

Nous nous référons aux recommandations ci-dessus et nous intéressons en priorité aux espaces ouverts. Nous formulons des objectifs garantissant une qualité élevée des espaces ouverts à partir des études existantes, des enseignements des projets-modèles et de nos propres expériences.

Dans une seconde étape, les objectifs de qualité serviront à formuler des possibilités de mise en œuvre pour un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité. Ces possibilités sont exposées dans le chapitre 6.

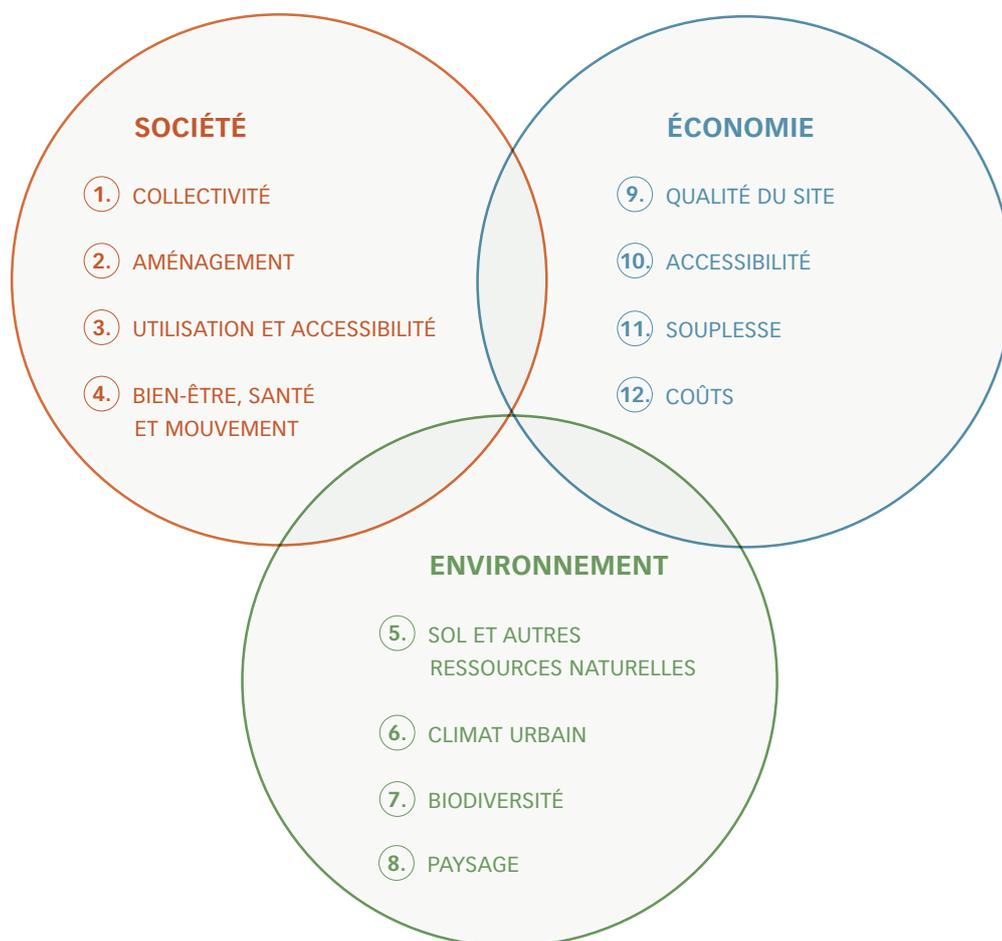


Illustration 2: Le thème de l'espace ouvert dans les trois dimensions de la société, de l'économie et de l'environnement

## DIMENSIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. **COLLECTIVITÉ :**  
Encourager les contacts sociaux en créant des lieux de rencontre propices aux échanges dans l'espace public et sur les lieux de vie et de travail ; Bonne acceptation grâce à la participation
2. **AMÉNAGEMENT :**  
Qualité de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement des espaces ouverts ; Identification grâce à des possibilités d'aménagement individuelles
3. **UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ :**  
De bonnes liaisons avec les réseaux TP et de mobilité douce ; Une offre de base suffisante permettant une utilisation plurielle des espaces ouverts
4. **BIEN-ÊTRE, SANTÉ ET MOUVEMENT :**  
Des possibilités de bouger et de se reposer pour promouvoir la santé physique et psychique ; Sentiment de sécurité et protection contre les nuisances

## DIMENSIONS DE L'ENVIRONNEMENT

5. **SOL ET AUTRES RESSOURCES NATURELLES :**  
Utilisation mesurée du sol et des ressources naturelles
6. **CLIMAT URBAIN :**  
Bon climat urbain et réduction de la pollution de l'air
7. **BIODIVERSITÉ :**  
Biodiversité de qualité dans l'espace urbain et la frange urbaine
8. **PAYSAGE :**  
Un paysage varié et intact avec des zones de transition dans la frange urbaine

## DIMENSIONS DE L'ÉCONOMIE

9. **QUALITÉ DU SITE :**  
Assurer la qualité du site
10. **ACCESSIBILITÉ :**  
Bonne accessibilité aux réseaux TP et de mobilité douce
11. **SOUPLESSE :**  
Souplesse d'utilisation et adaptabilité
12. **COÛTS :**  
Solidité et faibles coûts d'entretien

## 3.1 | OBJECTIFS DES ESPACES OUVERTS POUR LA SOCIÉTÉ

1.

### COLLECTIVITÉ

#### **Encourager les contacts sociaux en créant des lieux de rencontre propices aux échanges dans l'espace public et sur les lieux de vie et de travail**

L'environnement urbain doit permettre aux différents groupes de population de vivre en harmonie les uns à côté des autres et les uns avec les autres. L'objectif visé est une bonne mixité sociale et un renforcement des liens sociaux. Les espaces ouverts doivent être préservés et conçus pour servir de lieux de rencontre tant dans l'espace public que sur les lieux de vie et de travail.

#### **Bonne acceptation grâce à la participation**

Pour favoriser l'acceptation d'une mesure de densification, les personnes concernées doivent être impliquées suffisamment tôt dans la planification et le projet. L'organisation de processus de participation à l'intention des différents acteurs est prévue par la loi sur l'aménagement du territoire. Il existe cependant de grandes différences dans les procédures de participation. Il est indispensable de déterminer les besoins des personnes directement concernées et de toutes les catégories d'interlocuteurs. Si leurs revendications sont intégrées à temps dans la planification, le résultat s'en trouve enrichi et sa qualité améliorée.

2.

### AMÉNAGEMENT

#### **Qualité de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement des espaces ouverts**

La qualité ne peut se développer qu'en fonction du lieu. Au titre des mesures d'amélioration de la qualité, on peut citer la conservation et le développement respectueux de l'identité du lieu et de la culture du bâti, des structures urbaines spécifiques (constructions et espaces ouverts) et de la densité propre à ce lieu. Les structures urbaines et les trames vertes existantes – en particulier les peuplements forestiers – jouent un rôle identitaire important dans le cadre d'une requalification ou d'une densification du milieu bâti existant.

#### **Identification grâce à des possibilités d'aménagement individuelles**

L'appropriation et l'adaptabilité des espaces ouverts sont au centre du processus d'identification, en particulier pour le lieu de vie. Leurs possibilités d'utilisation, publique, semi-publique et privée, doivent être manifestes. Les espaces ouverts devraient pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins. Il importe de distinguer les idées à court terme et les

souhaits à long terme. Les responsabilités pour l'utilisation et l'entretien doivent être planifiées et réglementées. Plus l'aménagement est simple et évolutif, plus les solutions pourront être souples et impliquer directement les personnes concernées. En fonction de la configuration spatiale ou sociale, des mesures d'information et d'accompagnement particulières sont nécessaires. Pour des planifications ou des projets d'intérêt général dans l'espace public, le dialogue est recommandé.

### UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ

#### **De bonnes liaisons avec les réseaux TP et de mobilité douce**

Il est important que les espaces ouverts soient facilement accessibles au quotidien. Les espaces ouverts doivent être reliés entre eux et être accessibles depuis les lieux de vie et de travail et depuis les espaces de détente de proximité. De bonnes liaisons TP ainsi que des possibilités d'accès sûres et attrayantes à pied et à vélo répondent à des besoins essentiels.

Il existe à ce niveau des synergies avec les thèmes des réseaux de biodiversité et du climat urbain.

#### **Une offre de base suffisante permettant une utilisation plurielle des espaces ouverts**

La présence d'espaces ouverts et d'espaces verts est essentielle au quotidien et pour la détente de proximité. Plusieurs villes disposent d'instruments utilisés dans ce but. Ceux-ci prévoient que l'offre d'espaces de détente et d'espaces ouverts soit suffisante pour la population, que cette offre soit de qualité pour les utilisateurs et qu'elle soit facilement accessible.

### BIEN-ÊTRE, SANTÉ ET MOUVEMENT

#### **Des possibilités de bouger et de se reposer pour promouvoir la santé physique et psychique**

L'effet apaisant des espaces verts et des cours d'eau sur le corps, l'âme et l'esprit est incontesté. Un développement vers l'intérieur de qualité doit prévoir des espaces ouverts sûrs et attrayants, propices au mouvement et à la découverte de la nature. Ceux-ci sont essentiels à la qualité de vie au quotidien. Ils sont par ailleurs indispensables au développement physique et psychique des enfants. Ils doivent être accueillants et répondre aux multiples besoins de leurs utilisateurs.

3.

4.

Des espaces de détente attrayants situés dans ou à proximité directe du tissu bâti sont aussi importants. Les contributions que ces espaces peuvent apporter à la santé physique (mouvement) et psychique (détente) de la population doivent être prises en compte et encouragées dans la planification. Les thèmes du repos, du mouvement, du sport et de la santé doivent se voir accorder une attention accrue.

**Sentiment de sécurité et protection contre les nuisances**

Les espaces ouverts doivent être conçus pour favoriser un sentiment de sécurité à leurs utilisateurs. Ils doivent être dé-

gagés et être perçus comme des lieux de séjour agréables. Les enfants en bas âge ont besoin de lieux de séjour accessibles de manière sûre.

Il faudrait prévoir des zones où les utilisateurs seraient autorisés à faire du bruit, mais aussi des zones de tranquillité et des lieux de retraite.

Il convient de veiller à l'environnement acoustique durant la planification pour protéger les espaces ouverts et les espaces de détente des nuisances sonores néfastes pour la santé.

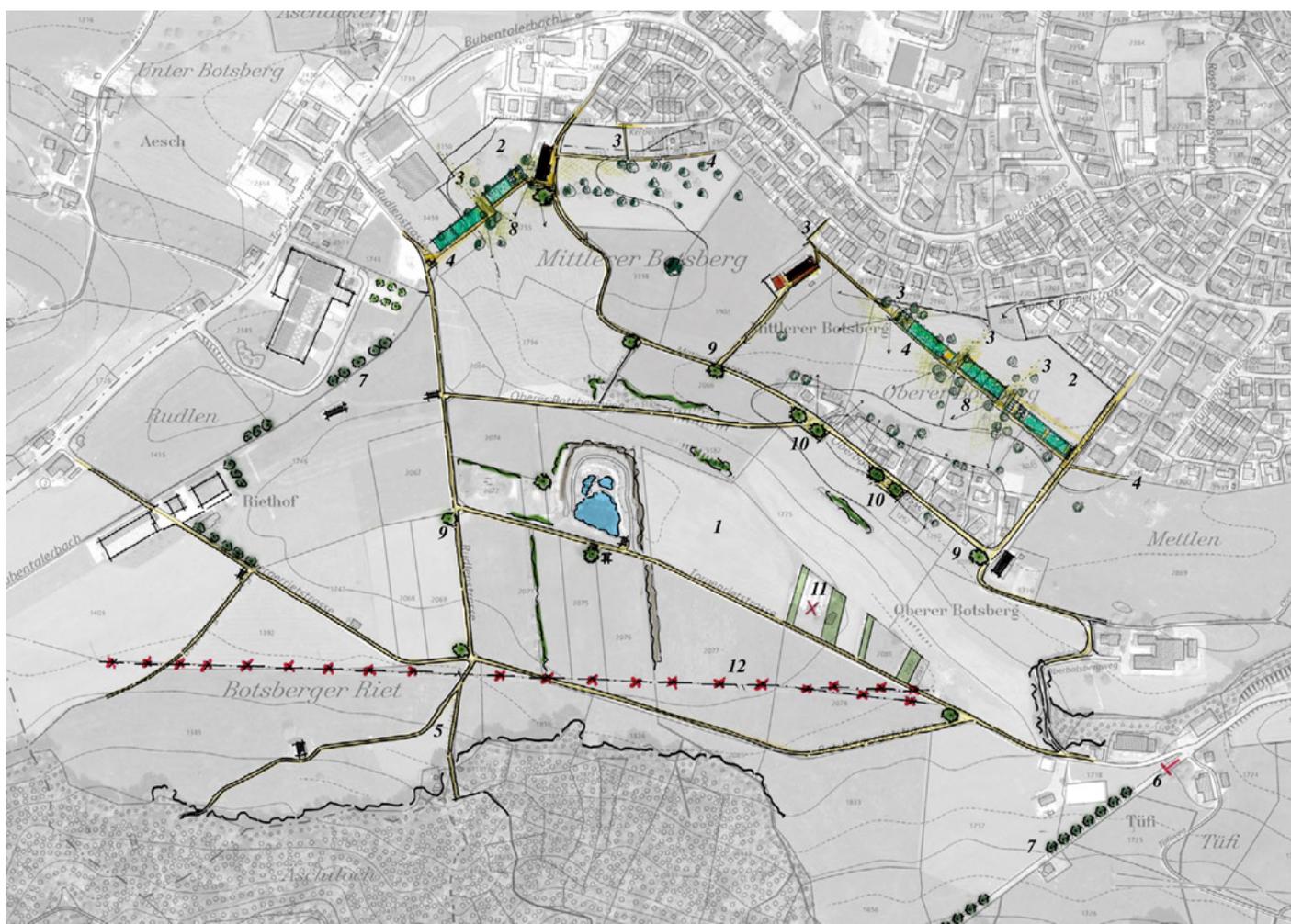


Illustration 3: Vision d'avenir du paysage de Botsberg (Flawil, F&K, S-LA)

## 3.2 | OBJECTIF DES ESPACES OUVERTS POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE

5.

### SOL ET AUTRES RESSOURCES NATURELLES

#### Utilisation mesurée du sol et des ressources naturelles

Il arrive encore souvent que l'on construise en plein champ ou que l'on densifie les constructions sans créer des logements supplémentaires. Il n'est pas normal de perdre des espaces ouverts au profit de l'habitat individuel sans offrir des logements à un plus grand nombre de gens. L'empreinte au sol doit être minimisée.

Il importe non seulement de construire de manière compacte et énergétiquement efficace, mais aussi de réduire les surfaces imperméabilisées. Les modèles actuels de l'urbanisation considèrent souvent l'espace ouvert de manière partielle seulement et mettent l'accent sur le bâtiment. La transformation du milieu bâti existant, avec des modes d'organisation plus efficaces et des modèles d'aménagement s'inscrivant dans une démarche urbanistique globale demeure l'exception. De bons exemples existent toutefois.

6.

### CLIMAT URBAIN

#### Bon climat urbain et réduction de la pollution de l'air

Pour garantir un bon climat urbain, plusieurs facteurs sont importants: des espaces verts étendus dans le tissu bâti, la préservation des espaces boisés et la plantation de nouveaux arbres, un faible degré d'imperméabilisation, des toits et des façades végétalisés, des couloirs d'air frais le long des cours d'eau, des corridors verts le long des voies ferrées et des espaces de transition verts entre la frange urbaine et le tissu bâti.

7.

### BIODIVERSITÉ

#### Biodiversité de qualité dans l'espace urbain et la frange urbaine

Aujourd'hui déjà, l'espace urbain abrite des espèces qui ont disparu dans les paysages utilisés de manière intensive. Si des mesures ne sont pas prises, ces qualités risquent à leur tour de pâtir d'une densification exagérée. Conformément à l'objectif n° 8 de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS), il faut encourager la biodiversité dans l'espace urbain et la frange urbaine et valoriser écologiquement les espaces ouverts: «D'ici à 2020, la biodiversité connaît un développement tel dans l'espace urbain que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques sont préservées et que la population a accès à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité».

### PAYSAGE

#### Un paysage varié et intact avec des zones de transition dans la frange urbaine

Le tissu urbain est une composante du paysage. Le développement de ses abords comme espaces de transition avec le paysage est d'une grande importance pour l'encouragement de la biodiversité et la mise en réseau dans la frange urbaine. La préservation de l'identité du paysage et la conservation de ses qualités grâce à des travaux d'entretien et à une intégration harmonieuse dans l'environnement existant sont aussi importantes pour l'être humain. Associé à des offres pour la détente, le paysage possède un beau potentiel pour servir d'espace proche de l'état naturel, propice à la découverte de la nature.

Les projets visant à développer le paysage, la qualité du paysage et la mise en réseau offrent déjà des possibilités pour valoriser la frange urbaine en dehors du tissu bâti. En ce qui concerne l'espace de transition à l'intérieur du tissu, les recommandations font défaut, de sorte qu'il est de plus en plus victime de la construction à tout va. Il faut agir, car la frange urbaine a un rôle très important à jouer, en servant à la fois d'espace de détente et de carte de visite d'une commune.

8.

### 3.3 | OBJECTIFS DES ESPACES OUVERTS POUR L'ÉCONOMIE

9.

#### QUALITÉ DU SITE

##### Assurer la qualité du site

Les lieux de vie et de travail doivent être attrayants. Des espaces ouverts et des espaces verts multiples et variés, une vue dégagée, des espaces de détente de proximité facilement accessibles, la qualité du paysage ainsi que la proximité des commodités du quotidien et des transports publics sont autant de critères qui influent favorablement la qualité d'un site. Une densification socialement acceptable en fait aussi partie.

Un environnement de qualité peut très bien servir d'argument promotionnel pour mettre en avant le caractère unique d'un site. Les bâtiments et les espaces ouverts devraient avoir un caractère propre et être en lien avec leur environnement.

10.

#### ACCESSIBILITÉ

##### Bonne accessibilité aux réseaux TP et de mobilité douce

Une bonne accessibilité aux transports publics est un critère prioritaire dans la recherche d'un logement. Mais un accès à des pistes cyclables et à des chemins pédestres sûrs et attrayants est aussi important, en particulier pour se rendre à l'école et au travail, régler le quotidien et accéder aux espaces de détente de proximité. De nombreux projets mettent beaucoup trop l'accent sur le trafic individuel motorisé (TIM).

11.

#### SOUPLESSE

##### Souplesse d'utilisation et adaptabilité

Les espaces ouverts devraient pouvoir être utilisés de manière souple et s'adapter à des conditions changeantes. Un aménagement réussi des espaces ouverts crée un cadre stable fédérateur d'identité. Si l'aménagement met l'accent sur la verdure et si des zones modulables sont prévues à des endroits appropriés, des adaptations pourront y être effectuées à l'envi. Les principes régissant la conception des espaces ouverts ne devraient pas être remis en question. Les arbres ont par exemple besoin de temps pour développer toutes leurs qualités.

12.

#### COÛTS

##### Solidité et faibles coûts d'entretien

Contrairement aux bâtiments, les espaces ouverts ont besoin de plusieurs années pour atteindre le maximum de leurs possibilités. La végétation doit d'abord se développer. D'où l'importance de créer des conditions optimales pour le site. Pour des raisons économiques, des longues durées de vie et de faibles coûts d'entretien sont importants.

*Un espace ouvert de qualité peut devenir une marque de distinction, entretien avec un maître d'ouvrage:*

*« Les bâtiments et l'espace ouvert doivent avoir un caractère spécifique et être en lien avec leur environnement. Le produit doit correspondre au public cible, le logement, et avec lui l'espace ouvert, doit convenir. Le groupe cible a une influence. Des abords attrayants du logement sont importants, en particulier pour les familles. Quand les espaces extérieurs ne sont pas bons, les appartements sont difficiles à louer. Les territoires qui connaissent une pénurie de logements font exception. Quand la demande est élevée, la qualité a moins d'importance.*

*Une bonne conception de l'espace arborisé et de la végétation est déterminante pour assurer un espace extérieur de qualité. En revanche, la taille des logements demandée sur le marché est plus petite que ce qui se construit actuellement. L'ensemble du projet, qui doit s'articuler autour d'un objet de grande qualité (architecture, architecture d'intérieur, espace extérieur), doit être cohérent. »*

#### CONCLUSIONS

Les objectifs de qualité dans le domaine des espaces ouverts et du paysage suscitent actuellement trop peu d'intérêt dans la planification. L'espace urbain et la frange urbaine perdront leur identité actuelle si les mesures de densification ne sont pas adéquates. La population a raison d'exprimer son mécontentement.

Trop souvent, un développement vers l'intérieur de qualité est assimilé à une densification quantitative. Les espaces ouverts jouent un rôle important dans chacune des trois dimensions (sociale, écologique et économique). Les objectifs qualitatifs doivent être intégrés suffisamment tôt dans la planification.

Le thème des espaces ouverts et des espaces de détente doit recevoir une attention accrue. Des possibilités d'amélioration existent. Elles se situent au niveau de la participation, de la planification et de la construction de bâtiments et d'installations. Cette proposition sera présentée de manière plus approfondie dans les chapitres suivants.

## ENTRETIEN AVEC AMADÉ ZENZÜNEN, AMÉNAGISTE DU TERRITOIRE ET SPÉCIALISTE EN SCIENCES SOCIALES



Les centres des villages de la vallée de Binn seront valorisés et densifiés dans le bâti existant. Il sera important d'aménager les franges urbaines en partant du paysage.

Le projet-modèle de la vallée de Binn analyse le développement du périmètre urbanisé dans l'espace rural du parc naturel régional de Binn. Les questions soulevées concernent principalement les qualités du paysage et de l'espace ouvert. Les propositions de solution élaborées devront être contraignantes pour les communes.

Une analyse de l'urbanisation et du paysage (sur la base de l'ISOS) a servi de base pour délimiter le périmètre urbanisé et distinguer les zones à bâtir et les zones à maintenir libres de toute construction. Pour les territoires constructibles particulièrement sensibles (p.ex. périmètres environnants de sites ISOS), des conditions-cadre et des critères spécifiques en matière de planification et de construction, de qualité de l'urbanisation et de culture du bâti ont été définis.

Le catalogue de critères, d'indicateurs et de directives a été constamment étoffé au cours du projet-modèle. En effet, une nouvelle lecture des qualités typiques de la structure villageoise traditionnelle (selon l'ISOS) a montré qu'il fallait trouver et introduire un modèle de densification et de construction durable: densité du bâti, mixité fonctionnelle et sociale, mode de construction compact ménageant le sol, interrompu par des espaces ouverts de toutes sortes.

Dans le cadre de ce travail, le rôle de la frange urbaine, qui sert à la fois de limite et d'espace de transition, a été réinterprété. La frange urbaine limite la dispersion et doit être aménagée avec soin pour servir d'espace de transition entre le domaine bâti et le paysage (mise en réseau).

- 2. AMÉNAGEMENT
- 3. UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ
- 5. SOL ET MATIÈRES PRIMÈRES
- 8. PAYSAGE
- 9. QUALITÉ DU SITE

L'un des champs d'action du projet, soit le renouvellement du bâti, et qui vise notamment à valoriser les places des villages, s'est intéressé aux espaces verts, aux vergers, aux jardins individuels et aux autres surfaces vertes en tant qu'éléments caractéristiques de la structure urbanisée. Ces espaces verts, importants à la fois pour les individus et la biodiversité, doivent être préservés, maintenus et valorisés.

L'urbanisation doit être pensée à partir du paysage. Le potentiel se trouve là. Il ne s'agit pas d'abord de densifier, mais de développer vers l'intérieur en limitant et en positionnant le périmètre urbanisé et en aménageant les franges urbaines. La qualité ne peut se définir et se développer que par rapport à un lieu et à un processus.

Les principales mesures pour garantir la qualité sont le plan d'aménagement, y c. le règlement, et le conseil en matière de construction. Une synthèse des instruments au service du «développement vers l'intérieur» en une «boîte à outils» unique incluant un système d'indicateurs spécifiques à la région serait souhaitable.

Les communes ont approuvé les mesures du projet-modèle et alloué les premiers financements (en faveur du renouvellement du domaine bâti). Les décisions contraignantes des autorités cantonales et communales pour mettre en œuvre ces mesures sont encore attendues.

## ENTRETIEN AVEC SUSANNE GATTI, AMÉNAGISTE CANTONALE, SCHAFFHOUSE



Schaffhouse: analyse de la qualité de l'espace ouvert et de l'importance des réserves de zones à bâtir répertoriées avec Raum+.

- 2. AMÉNAGEMENT
- 3. UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ
- 4. BIEN-ÊTRE, SANTÉ ET MOUVEMENT
- 7. BIODIVERSITÉ
- 8. PAYSAGE
- 9. QUALITÉ DU SITE

Le projet vise à planifier l'espace ouvert le plus tôt possible pour pouvoir encourager et développer celui-ci de manière ciblée dans les étapes ultérieures de la planification. Les espaces ouverts sont traités sous toutes leurs facettes: identité dans l'espace urbain et classification structurelle, abords du logement propices à l'activité physique, espaces ouverts publics, valeurs écologiques et qualité de l'utilisation de l'espace ouvert. Le projet-modèle traite aussi des exigences variables qui se posent en matière de planification et d'aménagement du territoire durant le processus de planification.

Le relevé des réserves de zones à bâtir répertoriées avec Raum+ a servi de base pour encourager le développement vers l'intérieur. Il avait pour but de mettre en évidence les zones à bâtir non construites et les potentiels de densification qui en résultent. De nombreuses surfaces non construites répertoriées, tels les terrains vagues, possèdent des qualités élevées en termes d'espaces ouverts qui devraient être préservées. Le projet-modèle met donc l'accent sur la qualité de l'espace ouvert, et notamment sur les abords du logement dans le cadre de la densification de l'urbanisation.

Un autre objectif était de faire connaître le thème de l'aménagement de l'espace ouvert à un vaste public et de sensibiliser les acteurs concernés. Si le travail de sensibilisation a été accompli auprès des communes, le travail d'information auprès de la population reste encore à faire. Des instruments ont été élaborés pour aider les communes dans leur travail.

En ce qui concerne les aspects qualitatifs, l'intérêt s'est porté à la détente de proximité dans la vie de tous les jours. Un accent a été mis sur la préservation et la création des espaces ouverts. La surface urbanisée est considérée du

point de vue de l'espace ouvert, et non de la surface bâtie. Le thème de l'identité locale et des qualités existantes est intégré dans la méthode au moment de l'analyse.

Les lignes directrices qui ont été élaborées sont déjà mises en œuvre par quelques communes. Une liste de contrôle des critères de qualité pour l'espace ouvert, des fiches techniques sur le processus de planification et sur la gestion de la frange urbaine ainsi qu'un recueil de bonnes pratiques a aussi été publié. Tous ces outils sont utilisables sur l'ensemble du territoire suisse.

La liste de contrôle et le recueil de bonnes pratiques, sous forme de calendrier, ont reçu un bon accueil de la part des groupes cibles, tels les communes et les maîtres d'ouvrage.

Les communes doivent poser des exigences plus sévères aux maîtres d'ouvrage et veiller au respect de celles-ci. Pour cela, la commune a besoin d'arguments et d'instruments d'aide, comme un plan de développement de l'urbanisation incluant des prescriptions pour les projets de construction.

La première des nécessités est de préserver les espaces ouverts. Etant donné que les constructions figurent au centre de l'attention, la stratégie sur l'espace ouvert doit inclure toutes les surfaces, y c. les plus petites, dans le plan d'affectation. Le projet-modèle propose des articles à intégrer au cas par cas dans les processus et les instruments de planification. Ils englobent des exigences de qualité en matière de plans de quartiers et des critères pour les grands ensembles immobiliers.

Les enseignements seront intégrés dans le plan directeur cantonal de façon à ancrer le thème à un plus haut niveau. Ultérieurement, les nouvelles approches seront intégrées au cas par cas dans les différents niveaux de planification.

## 4 | CONDITIONS ET POSSIBILITÉS DES PROCESSUS PARTICIPATIFS

### DIVERSES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION

Les projets-modèles examinés montrent que la participation est déterminante pour la réussite d'une planification ou d'un projet. Les modes de communication choisis varient cependant.

La communication et la participation requièrent un savoir-faire et des moyens financiers. Il faut définir les modalités de la participation (qui participe, à propos de quoi, quand et où). Une participation effectuée à un mauvais moment et qui ne cible pas le bon public peut être contre-productive.

#### COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Les autorités compétentes et les décideurs doivent être sensibilisés au thème du développement vers l'intérieur de qualité et à l'importance des espaces ouverts. Ils devraient être conscients de la question au point de l'intégrer automatiquement dans chaque planification et dans chaque projet (voir chapitre 3). De nombreuses communes ignorent largement qu'elles peuvent assumer une fonction d'interface importante entre les propriétaires, les aménageurs, les architectes, les architectes paysagistes, les personnes concernées et la population.

Le dialogue avec la population et les personnes directement concernées est néanmoins une tâche exigeante. La population n'est disposée à soutenir un projet que lorsqu'elle est informée et impliquée dans le processus de planification au bon moment. On le remarque en particulier pour les projets qui entraînent de grands changements dans l'environnement des individus.

Des objectifs de qualité pour les espaces ouverts contribuent à faciliter l'acceptation des projets de densification. Les prestations de conseil et les outils d'aide proposés doivent être renforcés. Les enseignements tirés des projets-modèles réalisés offrent des points de repère.

**Stéphane Jobin, administration urbanisme et aménagement; projet modèle Val de Ruz :**

*« Le principe de co-citoyenneté demande à ce que la commune soit présente en tout temps, visible aux yeux de la population, non seulement par le biais d'ateliers de réflexion mais par des articles sur les journaux ou sur Internet, par des expositions, par la formation auprès des jeunes (présence dans les écoles), etc. Cela demande du temps, de l'organisation et des moyens financiers. »*

#### PROCESSUS DE PARTICIPATION CIBLÉS

Les projets-modèles montrent que la participation à différents niveaux est utile. L'implication de tous les milieux intéressés ou d'un groupe spécifique seulement dépend de chaque projet. Les processus de participation doivent permettre de déboucher sur des dénominateurs communs et, partant, sur des résultats qui auront plus de chance d'être acceptés. Il est impératif que les conditions-cadre soient définies par des experts.

#### ATELIERS

Les ateliers offrent un cadre idéal pour déterminer et intégrer les besoins des acteurs concernés dans les processus de planification. Divers projets-modèles ont réalisé des expériences concluantes avec de tels événements.

#### ***Tobias Winiger, responsable du Projet d'agglomération; Projet-modèle Une heure dans le paysage:***

*« L'organisation d'ateliers réunissant différents acteurs est une très bonne approche pour déterminer les besoins. Les communes doivent être intégrées activement dans le processus. Elles connaissent en effet les différents groupes d'intérêt et sont responsables de la mise en œuvre du projet. La mobilisation des représentants des différents groupes d'acteurs doit se faire par le biais de la commune. »*

#### MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE, COOPÉRATION AVEC DES EXPERTS

Dans la plupart des planifications et des projets, il est recommandé de faire appel à des experts pour les tâches de communication et de modération. C'est le cas en particulier lors de projets d'envergure, quand des décisions difficiles doivent être prises ou quand des résistances sont prévisibles.

L'accompagnement et la réalisation sont aussi importants que la participation. Il convient de vérifier si les besoins exprimés sont réalisables et de distinguer les désirs individuels des besoins généraux. Les mesures devraient correspondre à un besoin d'intérêt général pour éviter de coûteuses modifications ultérieures. Les normes et les prescriptions de sécurité sont à respecter. On recommande d'impliquer des spécialistes pour la conception des espaces ouverts dès le début des processus participatifs.

Pour les projets importants, il est recommandé de planifier les processus participatifs. Il faut cependant que les propriétaires accompagnent et soutiennent ces processus.

Il n'est pas toujours facile de déterminer les besoins, car une proposition ne peut être formulée que sur la base de ce qui est connu. Des idées irréalisables peuvent entraîner des déceptions. Il appartient aux spécialistes de donner des impulsions pour la mise en œuvre. Diverses pistes sont envisageables. Dans le cas des immeubles d'habitation Fröschmatt, à Berne, l'accent a été mis sur des qualités écologiques élevées. Les espaces ouverts ont été réalisés avec le concours des habitants, ce qui a permis d'organiser les travaux d'entretien en commun.

A Yverdon-les-Bains, un processus participatif innovant a été mis en place pour lancer le réaménagement de la place d'arme située entre la gare et la vieille ville. Ce processus a notamment permis de définir les objectifs et les principes du concours d'urbanisme portant sur la conception d'un espace ouvert de grande envergure.

Les expériences de ces deux projets montrent que les personnes concernées doivent continuer de jouer un rôle important, y compris après la mise en œuvre.

#### DISCUSSION OU FOCUS GROUP

Discussion ou focus group est un processus dans lequel une équipe interdisciplinaire composée de spécialistes de l'aménagement et de sociologues planifie un projet avec une catégorie d'acteurs spécifique (propriétaires par exemple). Le résultat doit se concrétiser dans un instrument, tel qu'un plan de quartier. Le processus participatif est volontairement limité à un petit groupe de personnes de façon à pouvoir l'impliquer le plus fortement possible (voir exemple page suivante).

#### ***Ulrike Sturm, architecte; Projet-modèle de Lucerne:***

*« L'équipe chargée de la planification se composait à chaque fois d'un panel interdisciplinaire d'experts, comprenant des spécialistes de l'aménagement du territoire et des experts en dynamiques sociales. Les aménagistes et les modérateurs ont coopéré étroitement et ont été fortement impliqués pendant toute la durée du processus. »*

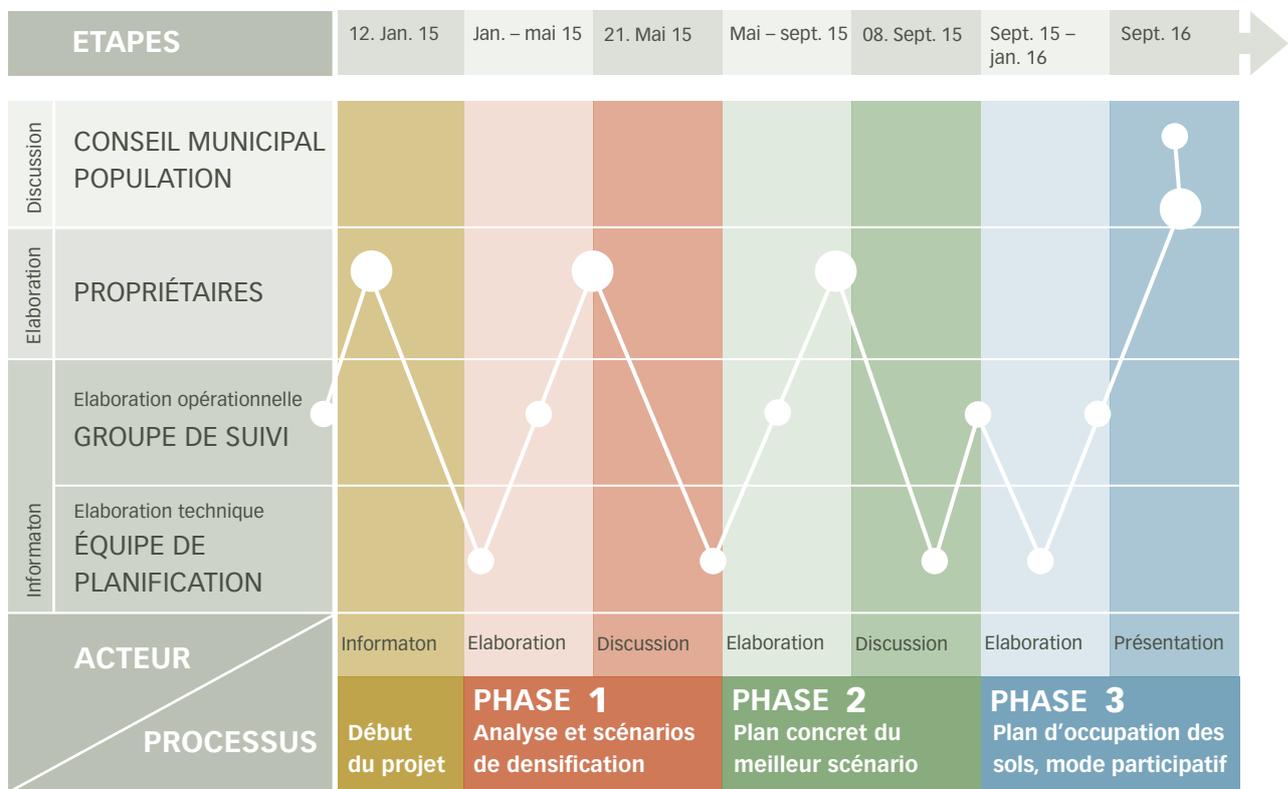


Illustration 4: Exemple d'un processus de dialogue

## ENTRETIEN AVEC ULRIKE STURM, ARCHITECTE À LA HAUTE ECOLE DE LUCERNE



Esquisse pour le centre du village de Ballwill (LU) ; Copyright: Lengacher + Emmenegger, Luzern

- 1. COLLECTIVITÉ
- 2. AMÉNAGEMENT
- 3. UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ
- 4. BIEN-ÊTRE, SANTÉ ET MOUVEMENT
- 9. QUALITÉ DU SITE

Des projets de développement à l'intérieur du milieu bâti ont été élaborés et réalisés dans huit communes pilotes. Le projet-modèle déploie ses effets à différents stades, par exemple après le plan de développement de l'urbanisation. Les résultats ont été travaillés dans le cadre de processus de dialogue et d'une procédure coopérative avant d'être transposés dans des instruments juridiques formels ou d'orientation à l'intention des autorités. Selon le projet, il s'agira d'un plan de construction, d'un plan d'aménagement, etc.

Les huit projets de développement à l'intérieur du milieu bâti ont été menés à l'aide d'un processus participatif. Le processus a demandé une forte implication des propriétaires. La population n'a pas été sollicitée. Cette approche a permis de développer le projet de manière ciblée dans un petit groupe et de ne pas « seulement » recueillir des avis dans la population.

L'équipe chargée de la planification se composait à chaque fois d'un panel interdisciplinaire d'experts, comprenant des spécialistes de l'aménagement du territoire et des experts en dynamiques sociales. Les aménagistes et les modérateurs ont coopéré étroitement et ont été fortement impliqués pendant toute la durée du processus.

Les critères de qualité se sont concentrés sur les besoins sociaux, la densité et la préservation de l'identité locale.

Dans les études de cas incluant un réaménagement du centre du village, les qualités de l'espace ouvert ont occupé une place importante. Dans les projets de développement de l'urbanisation, les participants ont montré une forte identification aux espaces verts existants et émis le souhait que ceux-ci demeurent inchangés malgré la densification. Les espaces ouverts ont été considérés non pas isolément, mais comme une composante de l'urbanisation.

Les anecdotes racontées par des participants souvent fortement enracinés dans la commune ont fait particulièrement forte impression. En plus d'illustrer l'attachement des participants, elles livrent aussi souvent des indications importantes sur de possibles développements et sont ainsi prises en compte dans la planification.

Le moment le plus marquant est celui où les participants trouvent une solution à la fois bonne et réalisable et où celle-ci est intégrée dans le processus politique. C'est le cas par exemple quand la solution est reprise par le Conseil communal dans les objectifs de la législature.

Il faut continuer à sensibiliser le canton, les communes et les acteurs concernés à l'importance d'une densification vers l'intérieur de qualité. Les prestations de conseil doivent être augmentées et les acteurs chargés de l'exécution doivent être approchés au bon moment.

## ENTRETIEN AVEC GABRIELA MURI KOLLER, ARCHITECTE



Atelier Winletics: le sport et l'activité physique en ligne de mire.

Le projet-modèle s'intéresse à la mise en œuvre d'instruments juridiques existants et met en lumière les différents intérêts des acteurs dans les villes de Winterthour et Dübendorf. Il élargit également le spectre aux aspects du sport et de l'activité physique dans le cadre d'une densification de qualité. Le projet soutient le développement social de la ville. Les interfaces entre participants y sont analysées et les qualités de l'espace ouvert pour les usagers encouragés.

Un problème récurrent de la densification est celui de la gestion des conflits et des déchets sauvages, qui vont en augmentant dans les espaces ouverts proches du tissu bâti. Trois nouveaux bancs le long du Tössuferweg ont déclenché une levée de boucliers auprès des habitants, inquiets à l'idée que cet espace puisse se retrouver jonché de débris abandonnés par des groupes de jeunes bruyants.

L'intégration de l'activité physique et du sport dans l'aménagement de l'espace ouvert suscite une plus large adhésion que les projets purement sociaux. Ce faisant, il est indispensable de mettre en relation les bonnes interfaces: les services des constructions, de l'urbanisme et du social doivent échanger entre eux. A Winterthour et à Dübendorf, le projet-modèle a réuni ces différents services à une même table.

« Les connaissances sur l'organisation des processus sont encore lacunaires tant du côté des communes que de celui des investisseurs. De plus, la coopération entre les services administratifs du social et de l'aménagement ne va pas encore de soi. Le projet a permis d'apporter de précieuses impulsions à ce niveau. Le sport et l'activité physique conviennent bien pour promouvoir les qualités d'utilisation de l'espace ouvert. »

L'atelier « Winletics – Sport et mouvement dans l'espace ouvert urbain » a constitué l'un des temps forts du projet-modèle. Il était organisé conjointement par le Service de l'urbanisme et le Service des sports de la Ville de Winterthour. Les thèmes du sport et de la rencontre n'avaient encore jamais été réunis. Autre temps fort: le séminaire sur les espaces ouverts. Proposé en collaboration avec le Service des espaces verts de la Ville de Winterthour, le séminaire destiné à des maîtres d'ouvrage et à des architectes a attiré une soixantaine de personnes en quatre éditions. Les participants ont pu y découvrir les qualités de conception et les qualités d'utilisation dans la vie de tous les jours pour les futurs usagers et discuter de la manière dont il serait possible d'en tenir compte dans les projets de planification.

Pour que les critères de qualité ne finissent pas dans un tiroir, des mesures de sensibilisation doivent être définies et des investissements doivent être engagés en faveur de cette thématique. Il est important d'arriver à faire accepter les besoins des différents acteurs, comme les maîtres d'ouvrages, les spécialistes de la planification et de l'aménagement, les autorités, le travail auprès de la jeunesse.

Il ne suffit pas de prévoir un atelier à l'intention des différents acteurs dans le plan d'aménagement. Pour mettre en valeur les qualités d'utilisation au quotidien, il convient de disposer de prescriptions aux différents niveaux des processus de planification et de construction. Ces prescriptions doivent être soutenues politiquement et être défendues sans relâche envers les maîtres d'ouvrage. On peut se référer par exemple aux fiches techniques préparées à Winterthour et à Dübendorf. Elles listent les besoins des usagers et les traduisent en qualités spatiales.

- 1. COLLECTIVITÉ
- 3. UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ
- 4. BIEN-ÊTRE, SANTÉ ET MOUVEMENT
- 10. ACCESSIBILITÉ
- 11. SOUPLESSE
- 12. COÛTS

## 5 | CONDITIONS DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉLABORATION DE PROJET

Pour assurer un développement vers l'intérieur durable, il faut respecter tous les critères de qualité déterminants (voir chapitre 3) lors des différentes étapes de mise en œuvre.

Aujourd'hui, le thème des espaces ouverts est géré par les communes à des niveaux très différents. Les grandes villes comptent des services qui s'occupent de près de ces questions. Ce thème leur est en outre souvent familier pour des raisons historiques. Le nombre insuffisant d'espaces ouverts s'est fait sentir avec acuité au moment de l'industrialisation, durant la phase de croissance des villes. Dans des plans d'urbanisme de l'époque, une grande attention a été accordée parfois aux espaces ouverts et aux espaces de détente de proximité.

Les plans d'urbanisme étaient alors conçus pour des piétons et, éventuellement, pour des cyclistes. Aujourd'hui, les besoins du trafic individuel motorisé sont prédominants, ce qui nuit sensiblement à la qualité des espaces ouverts et à leur accessibilité. Les villes font face à un dilemme. La population elle-même bouge de moins en moins. Une densification de qualité doit inverser la tendance. Partout où l'on densifie, il conviendra d'accorder une attention accrue aux espaces ouverts et à leur qualité.

### 5.1 | PROCESSUS DE PLANIFICATION

Les communes définissent souvent leurs objectifs de planification dans un plan directeur ou dans des lignes directrices ayant force obligatoire pour les autorités. Ces instruments servent à leur tour de bases pour établir les plans d'affectation ayant force obligatoire pour les propriétaires fonciers et les autorités.

Les processus de planification en cours impliquent des politiciens, des commissions d'urbanisme, des autorités, des bureaux d'urbanisme et d'autres milieux intéressés. Ces processus requièrent un degré élevé de coordination technique et organisationnelle. Pour assurer la qualité du développement vers l'intérieur, il faut que les communes développent des visions et des prescriptions en la matière comprenant des espaces ouverts de qualité et des espaces de détente de proximité.

Des experts en conception des espaces ouverts devraient être intégrés systématiquement dans les processus de planification. Enfin, il convient d'anticiper une implication adéquate des personnes directement concernées. Tous les acteurs concernés devraient être sensibilisés au thème des espaces ouverts.

Les projets-modèles offrent des enseignements sur différents thèmes:

#### ENCOURAGER LA MISE EN RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

La mise en réseau des espaces ouverts par-delà les frontières communales est un objectif important. Dans le projet-modèle du Val-de-Ruz, la prise en compte de la région est devenue nécessaire après la fusion de quinze com-

munes rurales. A l'intérieur de cette nouvelle grande commune, un plan directeur régional thématique et reposant sur une large participation a été élaboré. Le travail d'information, les processus de participation et la diversité des thèmes traités, allant des qualités rurales aux questions de société, se sont révélés utiles et nécessaires. La commune a répété sa volonté de mettre un terme à l'étalement urbain et de sensibiliser la population aux qualités du paysage rural. Le projet-modèle du Val-de-Ruz montre de manière exemplaire à d'autres communes comment il est possible de lutter contre le mitage du territoire et de valoriser le paysage.

#### ENVISAGER DES DÉZONAGES SUR LA BASE DES QUALITÉS DE L'ESPACE OUVERT ET DU PAYSAGE

Dans un certain nombre de communes, les zones à bâtir sont surdimensionnées. Des dézonnages y sont inévitables. Il s'agit d'un sujet très délicat qui doit être traité à l'aide de critères clairs et faciles à expliquer. L'élaboration d'une conception directrice de l'urbanisme qui propose des solutions découlant du terrain et du paysage environnant est une approche très prometteuse, comme l'ont montré les projets-modèles de Brigue-Glis et du Val-de-Ruz. A partir d'une analyse exhaustive des spécificités et des qualités existantes, des objectifs stratégiques dans les domaines du paysage, de l'urbanisation et des transports ont été formulés pour la commune de Brigue-Glis, et un plan d'action listant les territoires se prêtant à une densification ou à un dézonnage / à une valorisation agricole a été préparé. Ce travail a servi de base à la stratégie «Bauen am richtigen Ort» («Construire au bon endroit»), c'est-à-dire en premier lieu sur les dents creuses (parcelles libres de construction) et non dans la frange urbaine. Cette approche forme une base facile à expliquer pour la planification future.

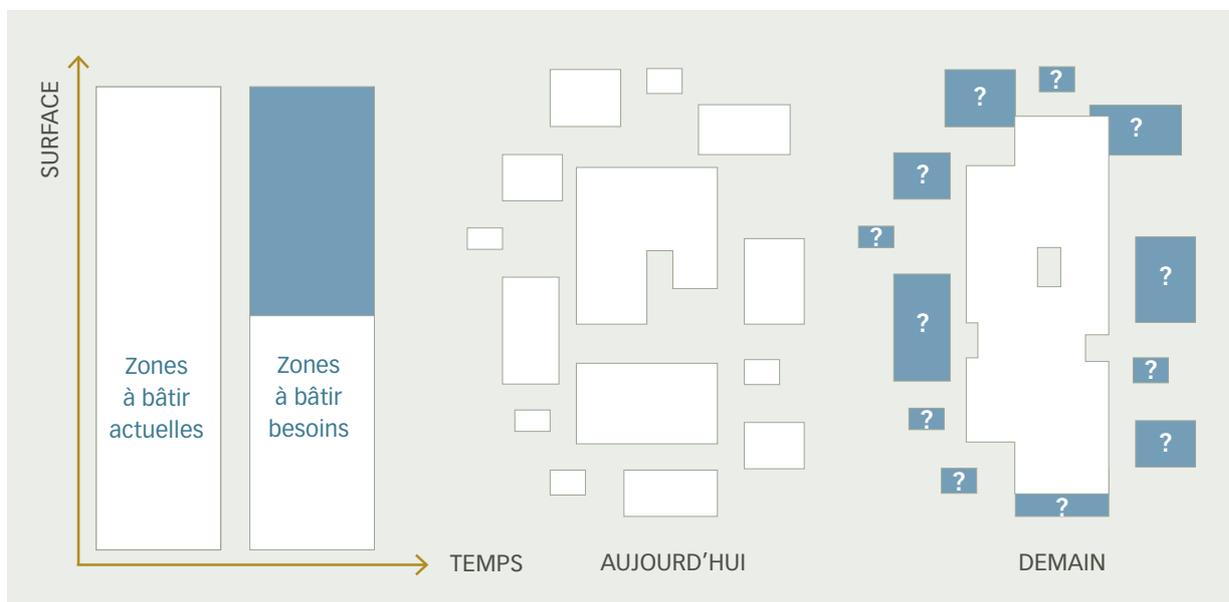


Illustration 5: A Brigue-Glis, différentes propositions ont été formulées pour déclasser des zones à bâtir existantes.

#### THÈMES ANALYSÉS BRIGUE-GLIS

- Topographie
- Orientation et cours d'eau
- Espace ouvert
- Surfaces libres / potentiels de surfaces
- Développement urbain
- Structure de la ville aujourd'hui
- Voies et chemins
- Raccordements TIM et TP

*Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur confère une nouvelle dimension à la frange urbaine, en l'élevant durablement au rang de carte de visite de la commune.*

## ENTRETIEN AVEC STÉPHANE JOBIN, ADMINISTRATION URBANISME ET AMÉNAGEMENT



- 1. COLLECTIVITÉ
- 3. UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ
- 5. SOL ET RESSOURCES NATURELLES
- 7. BIODIVERSITÉ
- 8. PAYSAGE
- 10. ACCESSIBILITÉ

Des ateliers ont servi à élaborer un projet de territoire définissant les zones à bâtir et les espaces ouverts futurs.

Le projet-modèle de Val-de-Ruz teste la co-citoyenneté: le principe, qui a donné d'excellents résultats dans l'élaboration du projet de territoire, peut être décliné à tout projet nécessitant l'appui de la population. La commune du Val-de-Ruz, issue de la fusion de 15 communes rurales, souhaite réaliser son nouveau plan d'aménagement local (PAL) en impliquant les citoyens comme partenaires lors de toutes les étapes de réalisation.

La difficulté consiste à faire figurer les zones à bâtir à l'endroit le mieux approprié à l'intérieur de cette nouvelle grande commune. Le Plan directeur régional est élaboré dans le cadre de sept ateliers, constitué chacun de groupes différents. Les principaux thèmes abordés sont les suivants: le paysage, la population, les transports publics, la mobilité douce, l'emploi, les bâtiments, l'énergie, l'environnement, la société, la mobilité et les projets.

A l'aide d'ateliers, la population a mis au point en collaboration avec les autorités locales un projet de territoire qui sera intégré dans le Plan directeur régional. Le projet de territoire doit encore être approuvé par le canton, qui a lui-même participé aux travaux. Un plan d'aménagement local sera élaboré dans un deuxième temps. Les principaux critères de qualité sont la densité, les besoins sociaux et la biodiversité.

La surprise a été de constater que la vision de la population sur l'évolution de son territoire différait peu de celle des autorités communales, ce qui a permis d'avancer sereinement dans l'élaboration du projet de territoire. Le principe de co-citoyenneté demande à ce que la commune soit présente en tout temps, visible aux yeux de la population, non seulement par le biais d'ateliers de réflexion mais par des articles sur les journaux ou sur Internet, par des expositions, par la formation auprès des jeunes (présence dans les écoles), etc. Cela demande du temps, de l'organisation et des moyens financiers.

## DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL GAGNANT-GAGNANT À BRIGUE-GLIS

### ENTRETIEN AVEC ROLAND IMHOF, ARCHITECTE DE LA VILLE DE BRIGUE-GLIS



La charte élabore des solutions à partir des spécificités locales et du paysage environnant.

Avec ses zones à bâtir excédentaires, le canton du Valais a fort à faire pour appliquer la loi révisée sur l'aménagement du territoire. La commune de Brigue-Glis compte environ quarante hectares de zones à bâtir excédentaires. Ces zones doivent être déclassées ou reclassées. Le projet-modèle a pour but d'élaborer une charte d'urbanisation. La ville est subdivisée en différentes catégories, tels que l'espace urbain, les quartiers du centre-ville, les espaces ouverts, les villages historiques et l'industrie. Par l'attribution aux zones excédentaires de certaines fonctions importantes pour l'urbanisation, le redimensionnement des zones à bâtir doit être réalisé sans faire de perdants. L'idée d'amener les gagnants et les perdants à négocier s'est révélée illusoire. Le problème vient des grandes zones à bâtir et de la vaste dispersion des parcelles. Un échange sans perdants est presque impossible. Pour n'y avoir que des gagnants, il faudrait prélever une taxe sur la plus-value. Cela n'est pas le cas, car en raison des zones à bâtir excédentaires, pratiquement aucun nouveau classement en zone à bâtir n'est possible.

Au niveau des plans de quartiers, en revanche, de nombreuses propositions peuvent être concrétisées. Dès que plusieurs parcelles peuvent être appréhendées en commun, il est possible d'élaborer une solution capable de réunir une majorité. Quatre parcelles peuvent par exemple être planifiées ensemble: deux seront construites de manière dense, tandis que sur les deux autres, aucune construction ne sera autorisée.

Selon le plan directeur cantonal, le périmètre urbanisé doit être défini jusqu'en 2019. Brigue-Glis s'est attelé de bonne

heure à la tâche de manière à disposer de suffisamment de temps. Des mesures s'imposent au niveau de la mise en œuvre du plan directeur cantonal et de la définition du périmètre urbanisé. Dans cinq ans environ, au moment de la révision du plan d'affectation, les enseignements qui auront été tirés seront intégrés dans les plans de quartiers et dans des révisions partielles. La stratégie, intitulée «Construire, oui, mais au bon endroit», prévoit de construire dans les dents creuses, et non dans les franges urbaines. Simultanément, il est prévu de conserver et de valoriser les espaces ouverts d'importance stratégique dans le périmètre d'urbanisation. Le but est de parvenir à intégrer les enseignements du projet-modèle et de la charte dans le plan d'affectation. Pour éviter des développements indésirables du point de vue de l'aménagement du territoire jusqu'à ce que le périmètre urbanisé ait été défini, le Conseil municipal a décidé d'être très sélectif dans la délivrance des permis de construire dans les zones périphériques.

- Les demandes en autorisation de construire doivent remplir trois conditions: la parcelle est une dent creuse, elle est raccordée et proche des transports publics et des écoles.
- Les zones à bâtir existantes situées dans la frange urbaine d'un quartier de villas ne seront pas raccordées.
- Autour du cœur historique des villages, comme à Glis, les espaces verts seront préservés pour que les centres demeurent reconnaissables en tant que tels.

- 3. UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ
- 5. SOL ET RESSOURCES NATURELLES
- 8. PAYSAGE
- 9. QUALITÉ DU SITE
- 10. ACCESSIBILITÉ

- Dans le cadre du projet Gare Ouest, un plan de quartier a été élaboré sur la base d'une étude d'urbanisme. L'ancien quartier industriel cédera la place à un nouveau quartier du centre-ville, qui abritera des commerces, des surfaces de logements et de prestations de services et des espaces ouverts attrayants. Il sera possible de rejoindre le quartier en utilisant la mobilité douce et les transports publics.
- En ce qui concerne le terrain à bâtir du cloître St. Ursula, la commune a lancé un concours de projets pour la réalisation de plusieurs unités d'habitation. Grâce au travail de conviction mené auprès des responsables du cloître,

seule une petite partie du grand projet immobilier sera réalisée, le reste du terrain étant dévolu au paysage. Le projet immobilier vise à construire des logements sociaux. Le projet qui a le plus convaincu est celui d'un bâtiment solitaire au milieu du paysage.

- Dans le cadre du projet Oberdorf West, une stratégie de l'espace ouvert sera élaborée sur une surface de 5000m<sup>2</sup> d'entente avec les propriétaires et deux équipes de planification dans le cadre d'une planification pilote. L'objectif ici est de créer des espaces de transition clairs aux abords du tissu bâti, de préserver les franges urbaines et de ne pas laisser la densification au hasard.

### ANCRAGE DANS UNE PLANIFICATION AYANT FORCE OBLIGATOIRE POUR LES AUTORITÉS

L'ancrage et le renforcement du thème des espaces ouverts dans une planification ayant force obligatoire pour les autorités est une condition de base pour réaliser un développement vers l'intérieur de qualité. Les instruments possibles pour cela sont des stratégies et des concepts pour les espaces ouverts. Ces derniers peuvent être coordonnés avec les conceptions directrices, les stratégies et les concepts portant sur l'urbanisation et la mobilité. Ce faisant, une stratégie d'ensemble pour le développement territorial peut être envisagée. Si ces documents contiennent des instructions à l'intention de l'administration, ils forment alors, de par leur valeur contraignante pour les autorités, une base consolidée pour l'élaboration des plans ayant force obligatoire pour les propriétaires fonciers, comme par exemple les plans d'affectation et les plans d'affectation spéciaux (plans de quartier, plans partiels d'affectation, plans d'aménagement de détail, etc.).

Une étape suivante consiste à ancrer les critères fondamentaux des espaces ouverts dans les règlements des constructions des communes.

Pour l'établissement de plans d'affectation spéciaux particulièrement difficiles, des études, des concours ou des procédures similaires sont recommandés. Ils doivent prévoir des processus participatifs et accorder une place importante aux thèmes des espaces ouverts.

Plusieurs projets-modèles ont constaté des insuffisances, en particulier pour ce qui concerne l'exécution et la sensibilisation:

Dans le projet-modèle de la vallée de Binn, les mesures à prendre se situent d'abord au niveau de la mise en œuvre d'un aménagement du territoire de qualité, ainsi qu'au niveau de la sensibilisation. Un gros travail d'information est nécessaire pour convaincre tous les responsables communaux et cantonaux de l'importance et de l'utilité d'un développement urbain de qualité.

Dans le projet-modèle de Schaffhouse, la mesure la plus urgente consiste à préserver les espaces ouverts. Etant donné que le développement des constructions a toujours été au centre de l'élaboration des planifications, la stratégie sur les espaces ouverts devrait aussi être prise en compte au niveau des plans d'affectation. Une autre mesure nécessaire concerne les stratégies et les concepts des communes, où le thème des espaces ouverts n'est pas suffisamment traité. Les concepts sont inexistantes ou, lorsqu'ils existent, ils ne sont pas appliqués dans leur totalité.

Dans le projet-modèle de Winterthur, on a constaté que des critères de qualité ont certes été définis, mais qu'il fallait aussi prévoir des mesures d'accompagnement pour assurer la prise en compte de ces critères. Il convient notamment d'améliorer les échanges techniques et la collaboration entre autorités et de faire connaître largement les critères de qualité existants.

#### **Susanne Gatti, aménagiste cantonale; Projet-modèle de Schaffhouse :**

*« La première des nécessités est de préserver les espaces ouverts. Etant donné que les constructions figurent au centre de l'attention les espaces ouverts doivent également être préservés dans la planification d'affectation. »*

### **Processus Une heure dans le paysage**

*La structure du processus avec deux ateliers a fait ses preuves et peut être recommandée.*

*La représentation graphique des idées est probante et encourage les discussions.*

*La participation des propriétaires fonciers, des agriculteurs et des usagers des espaces de détente est importante.*

Parmi les méthodes ayant fait leurs preuves pour sensibiliser au thème des espaces ouverts et leur assurer un meilleur ancrage dans la planification, on citera les processus participatifs et la mise à disposition d'outils de planification. C'est ce qu'ont démontré les projets-modèles de Schaffhouse, de St-Gall (« Une heure dans le paysage ») et de la vallée de Binn.

#### **INSCRIRE LE THÈME DES ESPACES OUVERTS DANS UNE PERSPECTIVE PLUS LARGE**

Lors d'un projet de construction, non seulement la parcelle, mais aussi ses alentours doivent être pris en compte dans les réflexions. La conception d'une mesure de densification requiert une analyse approfondie des caractéristiques du site à densifier.

La première étape consiste à faire le point de la situation au moyen d'une analyse de l'espace ouvert et du paysage. L'analyse a pour objectif d'élaborer un état des lieux des espaces ouverts des points de vue quantitatif et qualitatif en identifiant notamment leurs qualités et défauts. Dans le cadre d'un projet de développement, on devrait analyser en détail à la fois le tissu bâti, la mobilité et l'espace ouvert, présenter les buts et les mesures à prendre et formuler des propositions pour gérer la partie publique des espaces verts et des espaces ouverts.

#### **ELABORER UN CONCEPT COMMUNAL POUR LES ESPACES OUVERTS**

Les concepts communaux pour les espaces ouverts exposent les atouts et les défauts d'un site à partir d'un état des lieux. Ils indiquent comment préserver les espaces ouverts dans le tissu urbain et comment valoriser les espaces publics. Ils contribuent à encourager la biodiversité.

Ils offrent un cadre de référence lors de révisions de plans d'aménagement locaux et lors de projets de développement spécifiques.

#### **RENFORCER LA DÉTENTE DE PROXIMITÉ DANS LA FRANGE URBAINE**

Du fait de la croissance démographique, la détente de proximité doit répondre à des attentes de plus en plus grandes. Durant le projet-modèle « Une heure dans le paysage », il s'est avéré qu'un réseau serré et interconnecté de chemins assurant la transition entre le tissu bâti et la campagne faisait défaut. Les cheminements existants sont axés le plus souvent unilatéralement sur les besoins de l'agriculture, et non sur la détente de proximité. Les réaménagements nécessaires doivent s'opérer au niveau de la planification directrice régionale, car ces réseaux doivent être pensés au-delà des frontières communales.

Dans le canton de Saint-Gall, les thèmes de la détente de proximité et de la lisère urbaine doivent obligatoirement être traités. Au nombre des objectifs à remplir figurent, outre la préservation de ce qui existe, la planification et la réalisation de mesures de valorisation. L'introduction dans ce canton d'un plan spécial communal portant sur la frange urbaine peut avoir valeur d'exemple pour d'autres cantons.

*Lorsque l'urbanisation est pensée à partir du paysage, l'espace ouvert occupe soudainement une place centrale.*

#### **CONCLUSIONS**

Il appartient aux communes et aux régions d'investir dans la qualité des espaces ouverts et des espaces de détente de proximité accessibles au quotidien. Jusqu'à présent, cette tâche n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite. Un tel investissement apporte une contribution à la promotion de la santé et aide les communes à réduire leurs coûts à long terme.

Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur doit se concevoir davantage à partir des espaces ouverts. Pour concrétiser ce but, le thème des espaces ouverts doit être ancré dans la planification.

## ENTRETIEN AVEC TOBIAS WINIGER, RESPONSABLE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE ST-GALL



La planification doit accorder une plus grande place aux thèmes de la détente de proximité et des franges urbaines.

Ce projet-modèle a pour but de mettre en évidence l'importance des franges urbaines comme espaces de détente de proximité. Des études de cas et des ateliers autour de quatre territoires pilotes ont été organisés. Les participants ont discuté des conflits d'intérêt et d'usage et des déficits relatifs aux usages et à l'aménagement.

La planification territoriale et les autorités sont appelés à accorder une plus grande attention à la qualité du réseau de cheminements et à l'importance des franges urbaines pour la détente de proximité. Le périmètre urbanisé doit être pensé davantage à partir de la frange et de l'extérieur, autrement dit à partir du paysage non constructible.

Les thèmes de la détente de proximité et des franges urbaines doivent occuper une plus grande place dans les planifications régionales et communales.

Ce projet-modèle intervient au niveau de la planification d'affectation spéciale et des concepts relatifs à l'espace ouvert. Il vise une petite échelle et se veut aussi concret que possible. Un réseau de cheminements attrayant est important pour assurer le succès d'un espace de détente de proximité. Aujourd'hui, cependant, ce réseau ne répond pas aux besoins de la détente de proximité. A l'aide d'un processus participatif, le projet-modèle a ouvert le débat sur les intérêts divergents des acteurs en présence.

L'accent est mis principalement sur les besoins sociétaux. Ceux-ci ont été appréhendés dans le cadre d'ateliers réunis-

sant différents acteurs. Les communes doivent être intégrées activement dans le processus. Elles connaissent en effet les différents groupes d'intérêt et sont responsables de la mise en œuvre du projet. La mobilisation des représentants des différents groupes d'acteurs doit se faire par le biais de la commune.

Les ateliers organisés doivent permettre aux participants de s'organiser eux-mêmes par la suite et de mettre en œuvre les mesures avec la commune.

Des espaces de détente plus attrayants doivent se trouver à proximité immédiate des lieux de vie et de travail et être facilement accessibles. Cela réduit la mobilité, et donc aussi la consommation des ressources naturelles.

La biodiversité et l'identité locale n'avaient pas été définies comme des thèmes prioritaires du projet-modèle. Selon le lieu et les acteurs en présence, elles se sont imposées soudainement comme un thème important de la discussion.

Les communes sont conscientes qu'il est nécessaire d'agir pour assurer le développement qualitatif des espaces ouverts. La difficulté consiste à transposer les objectifs de la planification dans un projet concret. Les processus pour cela font défaut. La charte qui a été élaborée montre aux communes un processus possible et les appuie dans la mise au point de leurs stratégies de l'espace ouvert et de leurs plans d'affectation spéciaux.

- 1. COLLECTIVITÉ
- 3. UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ
- 4. BIEN-ÊTRE, SANTÉ ET MOUVEMENT
- 8. PAYSAGE
- 10. ACCESSIBILITÉ

## ENTRETIEN AVEC ANNE-LISE CANTINIAUX, CHEFFE DE PROJET NATURE ET PAYSAGE, CANTON DE GENÈVE



Les espaces ouverts le long de L'Arve seront valorisés.

L'espace transfrontalier de l'Arve (9 communes du canton de Genève et de l'agglomération française d'Annemasse-les-Voirons) est un élément structurant de la charpente paysagère de l'agglomération. Cette rivière est un continuum biologique majeur bordé de vastes espaces agricoles. Ceux-ci sont toutefois mis sous pression par le développement de l'habitat et des infrastructures.

Le projet vise à mettre en place des méthodes de travail qui permettent d'appliquer au niveau local la vision globale validée politiquement à l'échelle de l'agglomération. Des mesures concrètes seront développées sur la base des stratégies déjà existantes (projet paysage du projet d'agglomération du Grand Genève) afin de valoriser les espaces ouverts de l'Arve.

Le projet modèle a permis d'asseoir la légitimité de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement paysagère du projet d'agglomération dans l'espace construit. La communication sur le projet modèle a largement contribué au maintien de la dynamique autour du paysage de l'Arve, nécessaire au portage politique par l'ensemble des acteurs des concrétisations sur le terrain.

Les principaux critères de qualité sont la mise en réseaux d'espaces ouverts indépendamment de la frontière, l'augmentation de la biodiversité dans l'espace urbain et dans les abords des villes.

L'urbanisation ou le développement d'espaces publics de proximité rendant possible la densification se heurtent aux mêmes difficultés de mise en œuvre: la densification ou la création d'espaces publics ne peut aboutir que si cela fait l'objet d'un portage politique sur la durée et si cela est doté d'outils de financement aisément mobilisables, par l'ensemble des acteurs de part et d'autre de la frontière.

L'intégration de la démarche de valorisation des espaces ouverts au cœur de l'agglomération reste nécessaire et doit être appréhendée sous la forme de projets plutôt que sous l'aspect réglementaire contraignant.; le projet modèle doit y contribuer indirectement en augmentant la prise en compte de la thématique du paysage par les acteurs politiques.

- 3. UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ
- 4. BIEN-ÊTRE, SANTÉ ET MOUVEMENT
- 7. BIODIVERSITÉ
- 8. PAYSAGE

## 5.2 | PROJET ET RÉALISATION

Toute personne chargée de planifier ou de gérer un immeuble s'intéresse à la qualité et aux coûts de celui-ci. Sur les lieux de vie et de travail, la qualité de l'espace ouvert laisse souvent à désirer, comme on le voit un peu partout. Diverses raisons pourraient en être la cause:

- Les autorités délivrant les autorisations n'exigent pas de critères de qualité concrets au début du projet.
- Le thème de l'espace ouvert n'est pas intégré pleinement dans le projet. Souvent, il n'est traité qu'au terme du projet, voire fait les frais de mesures d'économie.
- Les exigences en matière de gestion et d'entretien sont définies de manière insuffisante et le personnel qualifié fait souvent défaut.
- Lors de rénovations d'immeubles, il peut aussi arriver que seul le bâtiment soit rénové et que les qualités extérieures existantes soient détruites.

### **Entretien avec un maître d'ouvrage :**

*« Le thème de l'espace ouvert doit déjà être prévu et pensé dans la planification stratégique, car c'est à ce moment que les jalons financiers sont posés. Les concours sont un bon moyen d'assurer la qualité. L'espace extérieur devrait avoir la même valeur que la construction. »*

### **Souhaits vis-à-vis des autorités communales à partir d'entretiens avec des maîtres d'ouvrage :**

*« La qualité des constructions et de l'espace ouvert dépend en fin de compte des communes (politique et administration). Des critères de qualité doivent être exigés. La responsabilité en incombe aux autorités communales. »*

*« Il serait bien que la commune puisse fournir au préalable des bases sur les qualités existantes, sur le bâti actuel, l'environnement, les valeurs protégées, etc. Des visions sur le développement des espaces ouverts seraient aussi utiles. »*

*« Les autorités devraient formuler leurs attentes et leurs besoins au début de la planification. Il est plus difficile d'y répondre a posteriori. »*

La planification et la réalisation de bâtiments et d'installations se déroulent en étapes qui se suivent (planification, administration, entretien). Ces étapes sont imbriquées les unes dans les autres. Des objectifs et des prestations sont définis dans les règlements SIA. Ceux-ci doivent s'entendre comme des recommandations. Les prestations des architectes sont traitées dans le Règlement SIA 102 et concernent essentiellement le domaine du bâtiment. Le Règlement SIA 105 porte quant à lui sur les prestations et les honoraires des architectes paysagistes et se préoccupe surtout de l'aménagement des espaces ouverts. Si ces prestations ne sont pas prévues au début de la planification, les espaces ouverts manqueront.

Les conditions sur les lieux de vie et de travail sont examinées ci-après:

### **1. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

La planification stratégique vise à définir les besoins et à établir la faisabilité du projet. Les bases financières sont également posées durant cette phase. Si aucune enveloppe financière n'est prévue à ce stade pour l'aménagement d'espaces ouverts de qualité, ceux-ci ne seront pas réalisés. L'absence de budget à ce titre est difficile à comprendre, car les coûts des espaces ouverts sont marginaux en comparaison des coûts d'un bâtiment.

L'équipe chargée de la planification doit comprendre, dès le départ, des spécialistes des espaces ouverts. Le financement des espaces ouverts doit être assuré. Les projets doivent viser un usage au quotidien, ce qui nécessite une participation adaptée au projet. Les bases et les inventaires sont à prendre en compte, et les qualités et les valeurs doivent être documentées.

### **2. ETUDES PRÉALABLES, CONCOURS**

Les concours sont une bonne façon d'assurer la qualité. Les exigences concernant l'aménagement des espaces ouverts doivent être exposées de manière détaillée dans le règlement du concours. Pour déterminer les besoins et la qualité exigés, il faut prévoir des processus de participation. Les résultats doivent être compilés et vérifiés.

Lors de projets ou de planifications complexes dans des territoires sensibles, il faudrait mener des mandats d'étude ou des concours. Une analyse étendue de l'espace ouvert et du paysage, tenant compte des particularités locales, devrait être réalisée au préalable. Les exigences des personnes directement concernées doivent être intégrées dans le règlement du concours.

Les exigences à respecter lors de la mise en œuvre en ce qui concerne la conception, l'écologie et l'utilisation des espaces ouverts doivent être formulées dans le règlement du concours. Le règlement doit également demander que le bâtiment s'intègre harmonieusement dans les structures existantes et que les espaces de rencontre soient encouragés. La conception des espaces ouverts doit prendre en compte les valeurs existantes et former des parties d'espace agréables.

Le jury du concours sera composé de spécialistes de la conception des espaces ouverts et de la participation.

### 3. PROJET

L'élaboration du projet vise à faire approuver le projet de construction et à calculer les coûts aussi précisément que possible. On ne peut vérifier les mesures prévues pour l'espace ouvert que si un plan extérieur détaillé est exigé avec la demande de permis de construire.

La commune demande de faire appel à des architectes paysagistes pour la conception de l'espace extérieur. Les architectes paysagistes doivent joindre un plan détaillé de l'aménagement des espaces ouverts à la demande de permis de construire.

Les besoins des habitants et des utilisateurs doivent être représentés dans un schéma. Ils doivent être mis en adéquation avec les possibilités d'utilisation et adaptés. Les critères de qualité sur les possibilités d'utilisation des espaces ouverts, les valeurs écologiques et la promotion de l'activité physique doivent être remplis et peuvent être mis en œuvre facilement (voir liste de contrôle du projet-modèle de Schaffhouse).

### 4. APPEL D'OFFRES

L'appel d'offres a pour but d'attribuer les travaux à des entreprises qualifiées pour un bon rapport qualité/prix.

L'appel d'offres lancé pour l'exécution des travaux en extérieur est établi sur la base de critères de durabilité, en particulier écologiques. Les mesures d'entretien durant les premières années doivent faire partie de l'appel d'offres. L'exécution des travaux doit être confiée à des entreprises spécialisées.

### 5. RÉALISATION

La réalisation a pour but de transposer les mesures prévues dans les règles de l'art.

Il faut absolument que les travaux soient exécutés soigneusement, de manière à respecter les qualités existantes, les arbres par exemple. Il est important de disposer d'une direction de projet compétente connaissant les exigences en matière d'utilisation des espaces ouverts, d'écologie, de végétalisation et de plantation. L'utilisation de substrats pour la végétalisation ainsi que la végétalisation en elle-même doivent être exécutées de manière optimale.

### 6. GESTION, ENTRETIEN

Les espaces ouverts ne déploient tous leurs effets qu'après quelques années. Un entretien correct durant les premières années est souvent essentiel pour assurer la qualité de la végétalisation. Il faut également prévoir des provisions pour financer les coûts requis par l'entretien et la modification des espaces ouverts. Les expériences du projet-modèle de Winterthur en apportent la confirmation.

Il y a lieu d'établir un concept de soins et d'entretien proche des besoins naturels. Il faut prévoir du personnel horticole compétent pour assurer l'entretien et le bon fonctionnement à long terme des mesures de végétalisation et des espaces de vie prévus.

Enfin, il faut permettre aux utilisateurs d'ajouter et de modifier des parties d'espace.

### CONCLUSIONS

Le thème des espaces ouverts doit se voir accorder la même importance que les bâtiments lors de l'élaboration du projet. Il est nécessaire de tenir compte des exigences concernant la conception des espaces ouverts de la planification stratégique à la gestion et à l'entretien, en se dotant d'un accompagnement technique dans les processus de planification. Les aspects en lien avec la qualité doivent être garantis et mis en œuvre au fur et à mesure des étapes de la réalisation.

*La question la plus importante à se poser est la suivante:  
comment faut-il développer les zones à bâtir existantes  
pour les rendre plus attrayantes pour un plus grand  
nombre d'individus ?*

## LISTE DE CONTRÔLE DES CRITÈRES DE QUALITÉ

### I. Conditions préalables/principes supérieurs

- Planification en général
- Réunion de parcelles
- Aspects sociaux/participation
- Raccordement/accessibilité

### II. Classification structurelle et aménagement

- Bâtiments d'habitation
- Cadre d'habitation

### III. Projet détaillé cadre d'habitation

- Utilisation de l'espace ouvert
- Valeurs écologiques
- Encouragement de l'activité physique

### IV. Soins et entretien

- Soins et entretien

## 6 | RECOMMANDATIONS

Les objectifs exposés dans le chapitre 3 doivent être mis en œuvre dans la planification communale et dans les projets de bâtiments et d'installations. Les communes et les investisseurs/particuliers sont les acteurs principaux de la réalisation. Si la qualité des espaces ouverts peut être assurée par le biais de prestations de conseil dans les petits projets, il est recommandé, dans les plus grands projets, de fixer la qualité des espaces ouverts dans des réglementations contractuelles, voire dans des coopérations. Une check-list à la fin du chapitre 6 présente des mesures possibles. La Confédération et les cantons peuvent apporter un soutien.

### 6.1 | QUEL SOUTIEN DE LA CONFÉDÉRATION?

Les politiques et les instruments de la Confédération – notamment les politiques des agglomérations, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de la santé – doivent viser à encourager encore plus l'aménagement des espaces ouverts en même temps que le développement de l'urbanisation vers l'intérieur. Les mesures à ce titre sont principalement les suivantes:

#### **Amélioration et transmission des connaissances:**

soutenir un développement de l'urbanisation de qualité dans les cantons et communes et renforcer le thème des espaces ouverts dans le cadre du programme d'impulsion de la Confédération en faveur du développement vers l'intérieur (VLP-ASPAN). Encourager en particulier les échanges et les bonnes pratiques situées à l'intersection des thèmes de la densification, de la préservation et de la valorisation des espaces ouverts et des espaces de détente de proximité.

**Planification directrice:** prévoir des mesures de préservation et de valorisation des espaces de détente de proximité et des espaces ouverts dans les plans directeurs cantonaux. Inclure et développer les thèmes et les objectifs concernant l'aménagement des espaces ouverts en cas de révision du Guide de la planification directrice.

**Projets d'agglomération:** les mesures visant à planifier les espaces de détente de proximité et à développer les espaces ouverts à l'échelle de deux ou de plusieurs communes occupent une place importante dans les projets d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération.

Parallèlement à FORTA (Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération), il conviendrait d'examiner si la Confédération ne devrait pas participer financièrement à des mesures intercommunales en faveur de l'aménagement des espaces ouverts.

**Plan d'action Biodiversité:** lors de la mise en œuvre du Plan d'action Biodiversité, prévoir des mesures visant à encourager la biodiversité et, en parallèle (synergies), la

découverte de la nature et un environnement propice au mouvement dans les agglomérations.

**Projets-modèles:** dans une prochaine étape, les projets-modèles de la Confédération devront approfondir les thèmes de la détente, du mouvement et de l'utilisation des espaces ouverts. Il conviendra de développer les axes suivants:

- Les stratégies et les projets qui réinterprètent le thème des « Biens communs », en tant que propriété collective dévolue à la détente.
- Les stratégies et les projets qui mettent l'accent sur l'importance des forêts et des lisières forestières comme espaces de détente.
- Les stratégies et les projets qui mettent l'accent sur les arbres dans le tissu bâti (stratégies, sous-sol, gestion des vieux arbres, mesures de remplacement, changements climatiques, stratégies interparcellaires, structures de mise en réseau et d'aération, etc.).
- Marche à suivre exemplaire pour préserver les espaces ouverts dans le tissu bâti.
- Espaces ouverts en mutation sous l'influence des utilisateurs.
- Thème de la frange urbaine (construction et espace ouvert, aménagement, perméabilité, mise en réseau, etc.).
- Solutions de coopération pour la protection de la nature et la détente.
- Stratégies et projets ayant trait au paysage cultivé en tant que lieu de production et espace de détente, et soulignant le lien entre la beauté du paysage et les produits de la terre. Les projets recherchés ici incluent tous les acteurs en présence (agriculteurs, producteurs, personnes à la recherche d'un espace de détente, consommateurs) et projets qui prévoient de nouvelles utilisations.
- Etant donné l'importance de la dimension sociale des espaces ouverts, il serait judicieux d'examiner l'opportunité d'intégrer des contenus des projets urbains, qui se focalisent sur l'échelle du quartier.

**Actualisation CPS:** tenir compte de l'importance de la qualité du tissu bâti et des espaces ouverts lors de la mise à jour de la Conception Paysage Suisse. Intégrer ces thèmes dans les politiques fédérales, mais aussi dans les instruments d'exécution des cantons.

**Projets-pilotes:** développer et poursuivre les projets-pilotes de développement urbain adapté aux changements climatiques.

Mettre en œuvre les mesures visant à encourager un environnement propice à l'activité physique sur la base de la stratégie MNT 2017-2024 (Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles).

**Agriculture:** intégrer plus systématiquement la détente et la découverte de la nature dans les agglomérations dans les contributions de l'agriculture aux prestations en faveur du paysage.

**Offre de logements:** intégrer des critères en faveur d'un aménagement de qualité des espaces ouverts dans les mesures de la Confédération visant à encourager l'offre de logements.

**Construction durable:** inscrire des critères en matière de développement de qualité des espaces ouverts dans le standard Construction durable suisse (SNBS).

## 6.2 | QUE PEUT FAIRE LE CANTON / LA RÉGION?

**Planification cantonale:** définir l'affectation à des fins de détente comme un thème sectoriel de la planification. | Veiller à mieux faire respecter l'exécution des prescriptions existantes. | Imposer des exigences plus sévères aux projets de densification; demander de présenter la valeur ajoutée pour l'espace ouvert et le paysage. | Développer des réseaux d'espaces ouverts dans les agglomérations. | Elaborer des concepts territoriaux cantonaux et régionaux pour l'activité physique.

*Les lois et les fiches techniques ne se révèlent pas assez efficaces lors de la mise en œuvre des permis de construire: une vision d'ensemble et le dialogue sont aussi nécessaires.*

**Instruments de planification:** élaborer des stratégies de préservation et de développement des paysages de détente proches de l'état naturel. | Développer des stratégies globales coordonnées, prévoyant en priorité des espaces de détente proches de l'état naturel et la promotion de la nature. | Prévoir des plans d'affectation spéciaux pour

le thème de la détente de proximité dans les franges urbaines. Traiter cette lisière urbaine et les réseaux de chemins dans des plans directeurs suprarégionaux. Clarifier au niveau régional comment préserver à long terme un nombre suffisant d'espaces ouverts proches du tissu bâti pour la détente de proximité. | Prévoir des exigences plus sévères dans les plans de quartier en matière d'espaces ouverts et d'espaces de détente. | Définir la participation comme partie intégrante du processus de participation.

**Détente de proximité et cours d'eau:** réalisation et préservation de réseaux de lieux de détente attrayants et interconnectés pour la mobilité douce, en particulier le long des cours d'eau. Valoriser les cours d'eau en tant qu'axes de détente et les coordonner avec les exigences de la biodiversité.

**Amélioration et transmission des connaissances:** améliorer les connaissances à l'intérieur de l'administration dans les domaines des espaces ouverts et de la détente. | Développer des programmes d'information et de sensibilisation sur les qualités des espaces ouverts, p. ex. programmes d'encouragement à l'intention des communes développant des concepts d'espaces ouverts exemplaires.

## 6.3 | TRANSPOSITION DES RÉSULTATS DES PROJETS-MODÈLES

Les projets-modèles examinés livrent des résultats et des instruments qui présentent des possibilités d'action pour une densification de qualité. Il n'y a pas de solutions toutes faites. Dans ce contexte, les approches innovantes des projets-modèles peuvent nous apporter des clés nouvelles pour avancer. On trouvera les liens vers les projets-modèles dans le chapitre 8, sous «Bases».

### COMMUNICATION / PROCESSUS / PARTICIPATION

- Processus participatifs avec ateliers (Une heure dans le paysage)
- Communication et participation (Val-de-Ruz)
- Processus de participation évolutif: discussion ou focus group (Lucerne)
- Conception des processus (Winterthour et Dübendorf)
- Démarrer des processus de formation et de sensibilisation, sensibiliser les autorités et les particuliers à la qualité (vallée de Binn)

### PROCESSUS DE PLANIFICATION ET PROJET

#### Remarques générales

- Mise en place d'un service de conseil intercommunal pour la planification et la construction et d'une organisation incluant un instrument de financement (fonds) pour la reconversion du milieu bâti (vallée de Binn)
- Fiche technique sur le prélèvement de la plus-value pour le canton de Zurich (Winterthour)
- Guide pour l'intégration des espaces ouverts destiné aux communes (Schaffhouse)
- Marche à suivre pour l'élaboration du plan de quartier (vallée de Binn)
- Marche à suivre et thèmes pour l'élaboration d'une conception directrice «urbanisation» (Brigue-Glis, Val-de-Ruz)
- Approches pratiques pour les dézonages (Brigue-Glis)
- Approches réalistes pour les dézonages (Brigue-Glis)

#### Frange urbaine et détente de proximité

- Guide pour la réalisation de projets dans la frange urbaine (Une heure dans le paysage)
- Introduction d'un plan d'affectation spécial à l'échelle de la commune sur les thèmes de la détente de proximité et de la frange urbaine (Une heure dans le paysage)
- Valorisation des espaces ouverts le long d'un cours d'eau (Arve)

#### Projets de construction concrets

- Obligation de conseil pour les territoires sensibles, conseil en planification et en construction (vallée de Binn)
- Boîte à outils (vallée de Binn)
- Guide de mise en œuvre pour les communes (Schaffhouse)
- Bons exemples sur l'aménagement des espaces à l'extérieurs des habitations (Schaffhouse)
- Check-list critères de qualité (Schaffhouse)
- Fiche de bonnes pratiques en matière de conception des espaces ouverts (Winterthour et Dübendorf)

### ACTIONS POSSIBLES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE QUALITÉ – UNE CHECK-LIST

#### Amélioration et transmission des connaissances

- La commune élabore un concept et le met progressivement en œuvre pour sensibiliser et former l'administration au thème des espaces ouverts.
- La coopération entre les différents services de l'administration est renforcée grâce à des échanges réguliers d'expériences sur le thème des espaces ouverts.
- Les politiciens et les décideurs sont sensibilisés au thème des espaces ouverts dans le cadre de manifestations et de visites de réalisations exemplaires.
- La commune sensibilise la population et les propriétaires fonciers aux thèmes de la qualité des espaces ouverts et de la biodiversité.
- Les critères de qualité sur l'aménagement des espaces ouverts sont intégrés dans les processus de planification et d'élaboration de projet (guide, check-list des critères de qualité).

#### Participation

- Renforcement de la communication et de la participation; la participation est vue par la commune comme faisant partie intégrante de la planification.
- La commune mène des processus de participation adéquats en fonction du contexte auprès de la population pour déterminer les qualités importantes ou les souhaits de transformation spécifiques. Elle se fonde sur les enseignements découlant des processus de discussion ou focus group.
- La commune recommande des processus de participation appropriés pour les projets de construction sur des parcelles privées et met son savoir-faire à disposition.

## **Bases**

- La commune met à disposition des inventaires des objets protégés et des objets dignes de protection comme bases de planification.
- Chaque commune doit assurer une offre de base suffisante en espaces ouverts publics accessibles au quotidien. La commune détermine son offre de base en espaces ouverts, la qualité de ceux-ci et les besoins de valorisation en se référant à l'évolution démographique escomptée.
- La préservation et le développement des qualités existantes, spécifiques au lieu, du paysage et des espaces ouverts permettent de garantir une forte identité locale.
- Les processus de participation sont supervisés et accompagnés par des spécialistes ad hoc.
- Pour chaque planification, la commune demande un état des lieux et une analyse scientifique des particularités des espaces ouverts, du paysage et de la culture du bâti propres au site concerné.

## **Conceptions directrices, stratégies, concepts**

- Lorsqu'il s'agit de traiter des questions d'urbanisme, les constructions, les voies d'accès, les espaces ouverts et le paysage sont des thèmes de même valeur.
- La commune prélève la plus-value dans le but d'investir cet argent dans les espaces ouverts.
- La commune élabore des concepts sur les espaces ouverts, les espaces destinés à l'activité physique et les espaces de détente pour tout le territoire communal. Ces concepts font l'objet de mesures de communication et forment une référence importante dans la planification communale.
- La réalisation d'un réseau de mobilité douce sûr, interconnecté et attrayant, incluant cheminements, espaces de rencontre et espaces routiers et reliant les espaces ouverts, les espaces de détente de proximité et des infrastructures importantes (loisirs, achats, arrêts TP et écoles) fait partie intégrante de la planification communale. Une attention particulière est accordée aux cheminements dans la frange urbaine.
- La commune réalise un réseau TP performant et le coordonne avec la mobilité douce et les espaces ouverts.
- La commune cherche à mobiliser les espaces verts inaccessibles par la réunion de parcelles et la création d'espaces verts d'un seul tenant.

- La commune formule des recommandations sur la gestion des espaces ouverts et des espaces extérieurs aux habitations dans la frange urbaine. Elle soutient des espaces verts franchissables et des espaces de détente de bonne taille dans la frange urbaine.
- La commune soutient la préservation d'espèces animales et végétales en milieu urbain et sauvegarde les objets dignes de protection grâce à des solutions de mise en réseau de la faune et de la flore dans le tissu bâti et à ses abords.
- La commune soutient les mesures d'incitation visant à réduire le TIM.

## **Plan d'affectation communal**

- La commune préserve ses espaces verts et ses espaces ouverts publics dans le plan d'affectation.
- Les exigences à remplir par les zones à bâtir dans la frange urbaine en ce qui concerne leur intégration dans le paysage, leur réalisation et leur végétalisation sont intégrées dans le plan d'affectation.
- La commune indique les zones accessibles au public entre la lisière forestière et la zone à bâtir.
- La commune préserve ses situations attrayantes dans le Règlement des constructions et d'urbanisme.
- Réalisation d'espaces ouverts et d'espaces verts étendus dans des zones de densification grâce au remaniement parcellaire.

## **Exigences à remplir par les espaces ouverts publics des communes**

- Faire de la préservation, de la valorisation et de la création d'espaces ouverts et d'espaces de rencontre de qualité, ouverts au public et adaptés aux catégories d'utilisateurs une priorité pour la commune.
- Aménager les espaces routiers de façon à ce qu'ils servent aussi d'espaces ouverts et de lieux de séjour.
- Créer des espaces verts publics le long des cours d'eau et dans la frange urbaine.
- Examiner le potentiel de valorisation des espaces ouverts en fonction des besoins de la population et, le cas échéant, le valoriser.
- Préserver et valoriser la fonction de couloir d'air frais des cordons verts et des allées.
- Créer de nouveaux espaces verts et valoriser les espaces verts existants en espaces de découverte de la nature.

- Garantir une bonne accessibilité et des possibilités d'appropriation des espaces ouverts publics.
- Préserver ou créer des espaces verts d'un seul tenant à l'intérieur des zones bâties et des quartiers et dans la lisière urbaine.
- Des espaces ouverts et des espaces verts attrayants et fédérateurs d'identité caractérisent le tissu bâti et ses abords.

#### **Assurance qualité, conditions de l'élaboration du projet**

- La commune met en place un conseil en planification et en construction pour les territoires sensibles.
- Appliquer la check-list des critères de qualité pour les espaces ouverts.
- La commune exige d'aménager les constructions de manière à favoriser la création d'espaces ouverts attrayants et propices à la communication.
- La commune exige de faire des abords des logements et des lieux de travail des zones de rencontre de qualité et propices à la communication pour toutes les catégories d'utilisateurs.
- Prévoir des espaces évolutifs offrant une grande souplesse d'utilisation.
- La commune recommande des concepts en matière d'espaces ouverts solidement étayés et exige l'établissement de concepts d'entretien pour les espaces extérieurs.
- Utiliser ceux-ci pour la préservation des espaces verts et des vieux arbres.
- Demander la végétalisation des toits plats.
- Encourager la végétalisation des façades.
- Demander une végétalisation adaptée au site.
- Demander le ruissellement d'eaux de surface propres.
- Encourager des planifications qui contribuent à réduire l'imperméabilisation.

## 7 | PERSPECTIVES D'AVENIR

Que pourrions-nous avoir réalisé dans dix ou quinze ans? Quatorze hypothèses pour lesquelles nous devrions nous engager:

- 1. Le thème du développement des espaces ouverts est ancré dans le développement urbain:** l'importance fondamentale de la qualité des espaces ouverts dans le cadre d'un développement vers l'intérieur de qualité est reconnue. Le tissu bâti (actuel et futur, infrastructures) est aménagé de façon à assurer des espaces ouverts de qualité. Les exigences à remplir sont ancrées dans les instruments de planification communaux. Les communes bénéficient du soutien des cantons. La population et les autres acteurs concernés (p. ex. les propriétaires d'immeubles) sont intégrés dans les processus dès le début de ceux-ci.
- 2. Préservation des surfaces:** chaque commune a identifié les espaces ouverts importants pour elle en fonction de ses besoins à long terme et pris des mesures pour les préserver.
- 3. Prélèvement de la plus-value:** la plus-value est prélevée et son produit est investi en priorité dans l'aménagement des espaces ouverts, soit les espaces verts, les arbres et les voies d'accès pour les piétons et les cyclistes.
- 4. Concept des espaces ouverts:** l'élaboration d'un concept communal des espaces ouverts sur la base des valeurs et des particularités existantes est devenue la règle. Il constitue un préalable à toutes les planifications et à tous les projets.
- 5. Mise en réseau des espaces ouverts 1:** des liaisons directes sont réalisées pour les piétons, les vélos et les vélos électriques. Les communes et les entreprises soutiennent les efforts Bike to Work. Les espaces ouverts sont reliés entre eux par des chemins sûrs et attrayants, incluant la frange urbaine.
- 6. Mise en réseau des espaces ouverts 2:** le milieu bâti est prêt à répondre aux effets des changements climatiques. Des espaces verts et des arbres situés dans les centres des localités y assurent des courants d'air frais, des espaces ombragés et des îlots de fraîcheur.
- 7. Des arbres en plus grand nombre 1:** les routes de quartier sont aménagées le plus souvent sous forme d'espaces ouverts et de lieux de séjour. Elles sont bordées d'arbres qui rythment le paysage. Les places de stationnement sont perméables et conviennent également à des activités de loisirs, comme les jeux de boules. Des arbres sont plantés sur les aires de stationnement ou d'autres moyens sont mis en œuvre pour assurer des zones d'ombre.
- 8. Des arbres en plus grand nombre 2:** un arbre est planté ou un arbre existant est préservé pour chaque nouvel habitant de la commune. Il est aussi possible de végétaliser les toits et les façades et de rendre des surfaces imperméabilisées à nouveau perméables.
- 9. Abords des logements:** les abords des logements sont aménagés de sorte qu'ils se rapprochent de l'état naturel et encouragent l'activité physique. Lors de nouvelles constructions ou de rénovations, la moitié de l'espace extérieur doit, en dehors des centres, être aménagée de manière proche de l'état naturel. Les espaces verts interdits d'accès sans valeur écologique ou sans possibilité d'utilisation ont disparu. La contribution élevée d'un immeuble à l'écologie entraîne une réduction des taxes et des impôts, la participation des locataires et des utilisateurs à ces contributions écologiques entraînent des baisses de loyer.
- 10. Assurance qualité:** les critères de qualité appliqués aux espaces ouverts sont à la fois des critères généraux et des critères propres au site. Ils sont vérifiés lors de la mise en œuvre. Des concepts d'entretien assurent des espaces ouverts et des espaces verts durables, sûrs, attrayants et utilisables.

- 11. Désimperméabilisation:** l'imperméabilisation doit être réduite au strict nécessaire. Pour les chemins carrossables et les places multifonctionnelles y compris, des revêtements drainants (et antibruit) sont posés. La capacité de rétention des sols et l'irrigation naturelle sont améliorées.
- 12. Frange urbaine:** les constructions et les espaces ouverts dans la frange urbaine sont prévus dans le plan d'affectation. D'une manière générale, des plantes indigènes sont à privilégier dans les zones de transition vers le paysage ouvert, y compris dans les espaces extérieurs privés. Un plan d'affectation spécial est établi pour les territoires sensibles.
- 13. Cours d'eau:** les cours d'eau sont remis à l'air libre dans le tissu urbanisé. Les rives des grands cours d'eau sont accessibles. Des zones désignées sont valorisées pour la détente de proximité.
- 14. Participation:** les processus participatifs se sont imposés dans les communes et démarrent de bonne heure lors de chaque planification ou projet, en règle générale déjà au moment de la définition des objectifs. Les communes modernes mènent tous les cinq ans un atelier prospectif avec la population pour discuter de l'aménagement souhaité des espaces ouverts.



Illustration 6: Série d'exemples positifs qui illustrent le développement de l'urbanisation vers l'intérieur (projets-modèles de développement intégré de l'espace non construit à Schaffhouse)

## 8 | BASES

Stratégie pour le développement durable 2016–2019 (SDD), [www.are.admin.ch/sne](http://www.are.admin.ch/sne)

Stratégie Biodiversité Suisse (SBS)

Standard Construction durable suisse (SNBS)

Recommandation SIA 112/1 Construction durable - Bâtiment, 2004

Amt für Städtebau Stadt Zürich (Service d'urbanisme de la Ville de Zurich), révision partielle du Règlement des constructions et des zones de la Ville de Zurich: rapport final évaluation de la durabilité, 2013

### LIENS VERS LES PROJETS-MODÈLES

Projets-modèles 2014–2018: mettre en œuvre l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/programmes-et-projets/projets-modeles-pour-un-developpement-territorial-durable/projets-modeles-pour-un-developpement-territorial-durable-2014-2/mettre-en-uvre-l-urbanisation-a-l-interieur-du-milieu-bati.html>

Projets-modèles 2014-2018: aménager les espaces ouverts dans les agglomérations

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/programmes-et-projets/projets-modeles-pour-un-developpement-territorial-durable/projets-modeles-pour-un-developpement-territorial-durable-2014-2/amenager-les-espaces-ouverts-dans-les-agglomerations.html>

Projet-modèle **Revalorisation du milieu suburbain dans l'agglomération de Flawil-Saint-Gall** : rapport final

[http://www.regio-stgallen.ch/fileadmin/images/downloads/AP\\_3/L1h\\_Doku\\_160609.pdf](http://www.regio-stgallen.ch/fileadmin/images/downloads/AP_3/L1h_Doku_160609.pdf)

Projet-modèle **Développement intégré de l'espace ouvert dans l'agglomération de Schaffhouse**

Projet-modèle **L'Arve transfrontalière au cœur du Grand Genève**

Projet-modèle **Des espaces propices aux activités physiques à Winterthour et Dübendorf**

Projet-modèle **Réseau coopératif pour le développement à l'intérieur du milieu bâti (LU, BL)**

Projet-modèle **Participation active de la population au développement urbain de Val-de-Ruz**

Projet-modèle **Patrimoine bâti et protection du paysage de la vallée de Binn**

Projet-modèle **Développement territorial gagnant-gagnant à Brigue-Glis**

